



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY à XIII

CHAMPIONS D'EUROPE SENIORS 2018  
CHAMPIONS D'EUROPE U19 2018  
CHAMPIONS DU MONDE FAUTEUIL 2017



## CONGRES FFRXIII - ATELIER FEMININE

8 juin 2019 au Barcarès

**Présents :** ALBERT Fabienne (Présidente CNF), BERLE Laurent (Pujols), BERLE Séverine (Pujols), BLACHIER Annick (Baho), BUSCA Nathalie (Toulouse Ovalie), ESTEVEZ Charlotte (Toulouse Ovalie), HAFFAF Mounie (Pia), MOTA Adame (Marseille), NIEZ Colin (Lyon), SEDDA Maeva (Lescure), SEDDA Serge (Lescure), VUILLON Gérald (Ayguesvives), VUILLON Sébastien (Ayguesvives), ZITTER Audrey (Cadre référente CNF).

### Ordre du jour :

- Présentation de l'étude sur la pratique du rugby à XIII par les femmes – Timothé CABANES
- Partage d'expérience sur les liens club/collège – AS Ayguesvives XIII
- Bilan saison 2018/2019
- Projets saison 2019/2020
- Echanges & discussions

### 1. Présentation de l'étude sur la pratique du rugby à XIII par les femmes – Timothé CABANES

#### Recommandations :

- Mise à disposition d'un vestiaire (avec poubelle).
- Envisager de faire des entrainements mixtes.
- Bannir le sexisme ordinaire qui s'exprime notamment par le langage, l'organisation spatiale et temporelle.
- Donner la parole aux joueuses.
- Communiquer sur les joueuses (sur leurs actualités, matchs à venir et résultats).

### Points d'amélioration importants :

- ✓ **Améliorer l'accueil des joueuses dans les clubs :** accès à toutes les infrastructures du club (ex : salle de musculation), améliorer la qualité/propreté des vestiaires.



FFR XIII  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII

WWW.FFR13.FR



DIRECTION ADMINISTRATIVE  
46 Route Minervoise  
11000 Carcassonne

☎ 04 68 77 32 29  
@ direction-administrative@ffr13.fr

☎ 01 75 44 97 57  
@ contact@ffr13.fr

FFRXIII PARIS  
30 rue de l'Échiquier  
75010 Paris



- ✓ **Arbitrage** : former les arbitres aux règles de l'égalité numérique et harmoniser l'arbitrage, organiser des rencontres arbitres/entraîneurs au cours de la saison.
- ✓ **Communication** : inciter les clubs à davantage communiquer sur les Féminines (matches prévus, résultats...), informer les clubs sur la possibilité de communiquer sur leurs actions envers les Féminines (articles, recrutement...) sur le site de la FFRXIII ([e.valverde@ffr13.fr](mailto:e.valverde@ffr13.fr))

## 2. Partage d'expérience sur les liens club/collège – AS Ayguesvives XIII

Cf. documents en annexe.

## 3. Bilan 2018/2019

Cf. présentation en annexe.

Améliorer le fonctionnement de la Coupe des Provinces notamment sur :

- Le positionnement des dates dans le calendrier dès le début de saison
- Être rigoureux sur la participation à ces sélections (cf. règlements généraux)
- Déterminer la prise en charge financière des déplacements

Pour la Finale de la Coupe des Provinces 2019 : prise en charge du déplacement de la Province Pays Catalan par la FFRXIII (déduite de la convention d'objectif).

Demande des clubs concernant l'EDF Féminine :

- Que les entraîneurs aient les programmes de PP de leurs joueuses
- Être rigoureux sur la participation aux sélections ou matches (cf. règlements généraux)

## 4. Saison 2019/2020

Cf. présentation en annexe.

Proposition du format qui semble convenir aux clubs présents.

Proposition : envoi de la formule + calendrier prévisionnel + règlements sportifs + demande d'engagement courant juin pour envoi des calendriers définitifs début juillet.

Points à définir :

- Nombre de surclassement U17 autorisé en Senior ?
- Égalité numérique : nombre de remplaçantes ?



FFR XIII  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII

WWW.FFR13.FR



### Objectifs

Cette étude a pour mission principale de contribuer au développement, à l'accès, à la pérennisation et à la promotion du rugby à 13 pratiqué par des femmes.

Elle a permis de mettre en évidence les motivations, les attentes et les obstacles à la pratique du rugby à 13 lorsqu'on est une femme.

À partir des résultats, il s'agissait également de dégager des axes de réflexions et de travail pouvant effectivement contribuer à cet enjeu en faveur de la pratique des femmes. Pour concourir à cet objectif, nous avons recensé dans cette étude, les problématiques, les freins et les limites, mais également, les « bonnes pratiques », c'est-à-dire des initiatives d'acteurs et actrices du monde du rugby à 13 et leurs partenaires.

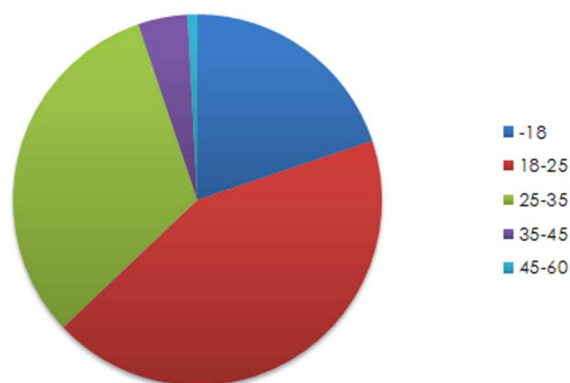
### Méthodologie

Dans le but de réaliser un diagnostic de la pratique féminine le plus complet possible, deux publics différents ont été ciblés par cette étude. Les responsables d'équipe et les joueuses de catégorie Sénior. **À noter que certaines joueuses ne sont pas de la catégorie sénior.** De plus, dans le but d'approfondir l'étude, 4 entretiens avec des responsables d'équipe ont été réalisés.

Sur notre échantillon de 162 joueuses, 117 (72%) ont répondu au questionnaire. Pour les responsables d'équipe, 9 sur 18 ont répondu (50%).

### Profils des joueuses étudiées

#### Répartition des âges

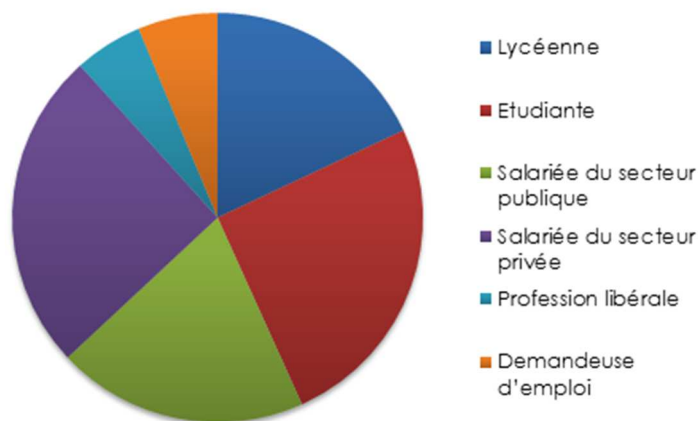


#### Répartition géographique

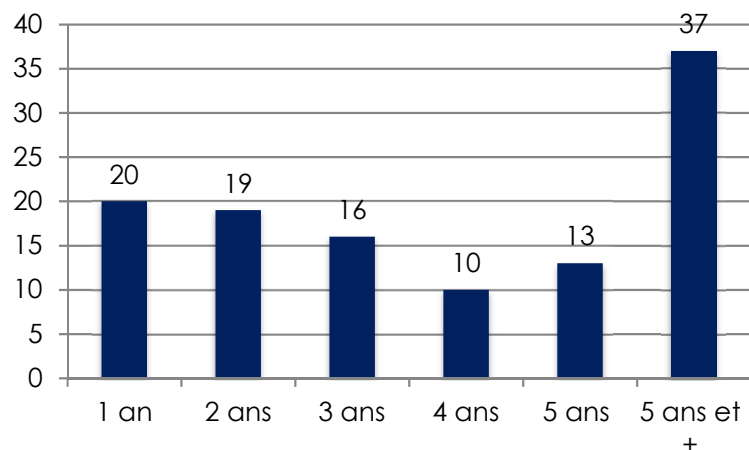
Les 3 régions qui ont le taux de réponses les plus élevés sont :

1. Occitanie avec 83 joueuses
2. Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 19 joueuses
3. Auvergne-Rhône-Alpes avec 5 joueuses

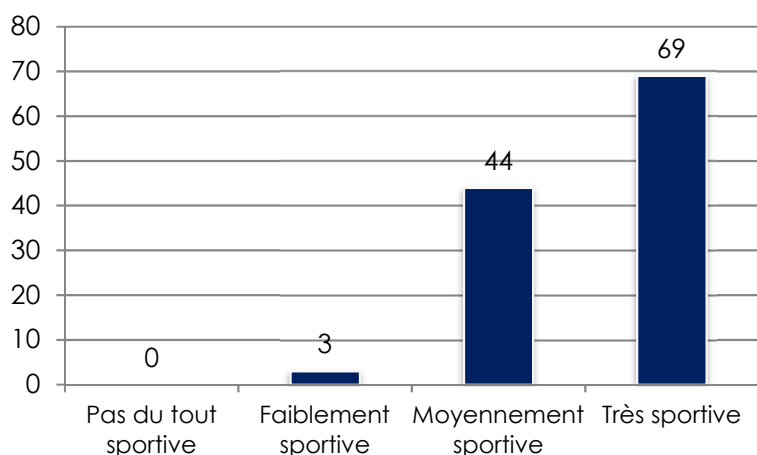
#### Situation professionnelle ou scolaire



## Depuis combien de temps pratiquent-elles le rugby à 13



## Comment se considèrent-elles en tant que sportive



## Les mots caractérisant pour elles le rugby à 13

1. L'esprit d'équipe
2. La détermination, la condition physique et le courage
3. La solidarité et le travail

## Les principaux résultats

### Les principaux freins à la pratique et à son développement

#### Difficultés géographiques et temporelles

Lorsque l'on pose la question aux joueuses de savoir si elles ont déjà arrêté ou

songé quitter le rugby à 13, 48% des joueuses (soit 56 sur 116) répondent par l'affirmative. Les deux principales raisons évoquées sont l'investissement que cette pratique demande en plus du travail, des études et/ou de la gestion du foyer, et également l'inexistence ou l'arrêt d'équipe féminine pour pouvoir pratiquer. Parallèlement, le choix du club est fortement lié à la proximité du domicile par rapport à celui-ci et non à un choix délibéré. Enfin, si pour une très large majorité les horaires d'entraînement conviennent (90% des répondantes), pour les autres les horaires sont trop tardifs.

#### Manque de moyens humain et matériel

Au niveau des ressources humaines et matérielles, les joueuses ressentent certaines inégalités ou manques par rapport aux joueurs. Par exemple :

- *De façon régulière, les vestiaires des filles ne sont pas de la même qualité que ceux des garçons [...] De plus, il arrive régulièrement qu'il n'y ait pas de poubelle dans les toilettes des filles, c'est très important pour des questions d'hygiène intime.*
- *Qualité et grandeur des vestiaires.*
- *Ils ont des séances de muscu régulières.*
- *La salle de muscu du club qui est réservée aux garçons.*
- *L'accès aux infrastructures ... comme par exemple la salle de musculation.*

#### Faible communication, voire invisibilité des joueuses

En termes de communication et de visibilité 64% des répondantes estiment que le rugby à 13 pratiqué par des femmes n'est pas du tout au même niveau que celui des hommes. Les joueuses regrettent notamment :

- *Nous ne sommes pas connus du public. Les matchs ne sont pas forcément annoncés à l'avance. Des personnes nous disent constamment qu'ils ne sont pas au courant qu'on joue le week-end. Une petite évolution est visible pour le championnat Élite mais le championnat National et totalement oublié.*
- *On peut le constater sur les réseaux sociaux, les féminines sont beaucoup moins représentées. Par exemple, lors de la tournée de cet automne, les hommes ont bénéficié de beaucoup plus de pub sur les réseaux sociaux que les femmes. Elles n'avaient même pas d'affiche à elles pour annoncer leurs matchs et ainsi, diffuser l'info. Elles apparaissent en petit sur l'affiche des mecs. Fait tellement flagrant, qu'elles ont elles-mêmes créées une affiche pour communiquer sur leur match contre l'Italie.*

### Sport à connotation « masculine »

40% des joueuses ont déjà reçu une injonction à pratiquer le rugby à 13. Celle-ci provient généralement de la famille et plus spécifiquement la mère, les ami.es, des membres de l'entourage ou encore la personne avec qui elles sont en couple.

De plus, 22% ont été soit directement, soit indirectement (témoin), concernées par des situations d'inégalités liées au sexe ou à l'orientation sexuelle.

- *Certaines personnes nous apostrophent en nous disant qu'une femme ne devrait pas jouer au rugby. Il arrive aussi très souvent qu'on nous dise que nous sommes toutes homosexuelles car nous jouons au rugby.*
- *Lors d'un match des hommes où j'étais porteuse d'eau, j'ai eu droit à des raisons réflexions (« va faire un bisou au joueur blessé il pourra retourner jouer » / « de toute manière*

*elle ne joue pas au rugby ») de la part de l'entraîneur de l'équipe adverse.*

- *Un arbitre qui siffle une pénalité parce qu'il a trouvé que pour des filles le plaquage était trop violent mais il était réglementaire.*

### **Les actions mises en œuvre favorisant la pratique et son développement**

#### Lien Club-École

Parvenir à établir un lien entre le club et les établissements scolaires environnant permet dans un premier temps de faire connaître ce sport et dans un second temps de recruter des joueuses parmi les scolaires.

#### Créer du lien avec l'étranger

La création du lien avec des pays étrangers voisins représente également un moyen de développement et d'enrichissement de la pratique et de son organisation. L'Angleterre, pays fortement développé dans le domaine du rugby à 13 ou bien l'Italie, qui, comme la France, est en développement et poursuit donc des objectifs communs.

#### Paroles de joueuses

- *Il n'y a pas de différence entre les seniors, les féminines ou les jeunes.*
- *Tout le monde a accès aux infrastructures.*
- *Accès au club house, réceptions identiques aux garçons.*
- *Place grandissante des féminines dans les présentations aux partenaires.*
- *Coachs très impliqués et qui mettent en place de nombreuses choses.*

- Les joueuses sont écoutées et encouragées.
- On nous demande notre avis sur certains points, les postes sont bien choisis en fonction de nos aptitudes mais si nous voulons changer on peut demander et cela peut se faire.
- Tout le monde est à l'écoute de l'autre.

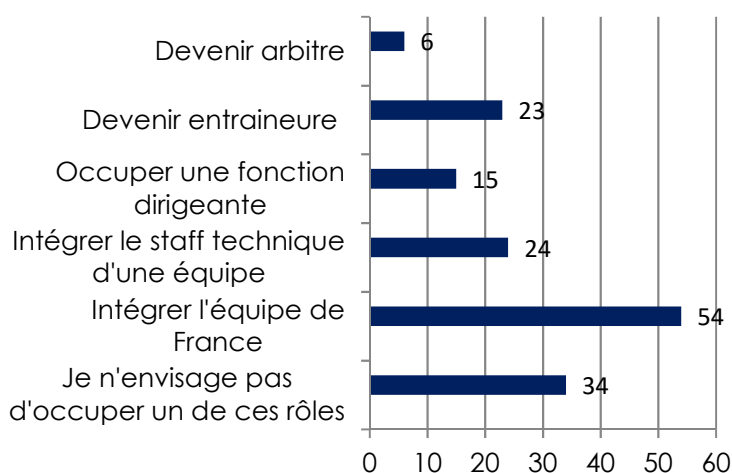
## Synthèse générale

Le rugby à 13 pratiqué par des femmes bénéficie (parmi la population étudiée) d'un fort engouement, tant du point de vue de la motivation à pratiquer que de la mise en œuvre ou de la recherche de « bonnes pratiques ». Cependant, cette enquête a permis de constater que s'engager dans cette pratique lorsqu'on est une femme est synonyme, pour certaines joueuses, d'un parcours semé d'obstacles et d'embûches. Il semble avant tout que les connotations sociales attribuées à la pratique du rugby à 13 mènent encore la vie dure aux joueuses. Effectivement, une des principales difficultés à surmonter est de montrer que non, le rugby à 13 n'est pas « un sport de garçon », mais un sport ouvert à tou.tes.

Le manque de visibilité relayé par les joueuses via l'enquête montre également que celles-ci sont en demande de reconnaissance et de valorisation de leur travail. Si l'on s'en tient à leurs propos, elles estiment être quelque peu invisibles par rapport aux joueurs. En retour de leurs investissements et des efforts qu'elles fournissent pour et par le rugby à 13, les joueuses souhaitent être davantage mises en avant dans les médias, autrement dit que l'on communique sur les matchs à venir via des affiches et les réseaux sociaux afin d'avoir un public et un soutien qui les

portent et devant lequel elles pourront démontrer l'étendue de leurs compétences. Sans ce plaisir de démonstration de leurs compétences, la motivation et l'implication des joueuses tant à diminuer.

En effet, les joueuses ont de hautes ambitions pour la suite de leur carrière. Elles envisagent notamment de (il était possible de faire plusieurs choix) :



54 joueuses, soit quasiment la moitié, aspirent à intégrer l'Equipe de France. Il s'agit d'un nombre important qui traduit la motivation et la volonté de progression des joueuses vers le top niveau.

### Recommandations :

- ✚ Mise à disposition d'un vestiaire (avec poubelle).
- ✚ Envisager de faire des entraînements mixtes.
- ✚ Bannir le sexisme ordinaire qui s'exprime notamment par le langage, l'organisation spatiale et temporelle.
- ✚ Donner la parole aux joueuses.
- ✚ Communiquer sur les joueuses (sur leurs actualités, matchs à venir et résultats).

# PROJETS FEMININES

## Information UNSS

Samedi 8 juin 2019



## Le sport scolaire et l'UNSS

### Qu'est-ce que le sport scolaire ?

Les collégiennes et lycéennes peuvent pratiquer une activité sportive, en plus des cours obligatoires d'EPS. Elle se déroule tout au long de l'année et principalement le mercredi-après midi (3h). Le sport scolaire se déroule au sein des associations sportives scolaires (AS).

### Qui encadre le sport scolaire ?

Il s'agit des enseignants d'EPS des établissements concernés.

### Qu'est-ce que l'UNSS ?

L'Union Nationale du Sport Scolaire fédère les associations sportives scolaires (AS) des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et établissements privés sous contrat qui le souhaitent.

## Le rugby à XIII et le sport scolaire

La FFRXIII et l'UNSS sont liés par une convention en date du 20 octobre 2015, également signée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et l'union sportive de l'enseignement du premier degré.

## L'organisation du rugby à XIII à l'UNSS

### Quelles catégories ?

UNSS Collège :

- Benjamins (6<sup>ème</sup> & 5<sup>ème</sup>)
- Minimes filles (4<sup>ème</sup> & 3<sup>ème</sup>)

UNSS Lycée :

- Cadettes (2<sup>nde</sup> & 1<sup>ère</sup>) + 4 Juniors 1<sup>ère</sup> année (Terminale)



## L'organisation du rugby à XIII à l'UNSS

### Quelles compétitions ?

1. Phase Départementale (de novembre à janvier)
2. Phase Académique ou Inter Académique (mars, après les vacances de février)
3. Phase Nationale (mai) *Pas pour les Benjamins*

## L'organisation du rugby à XIII à l'UNSS

### Quelles activités ?

- RUGBY A XIII
- TAG XIII
- MASTER XIII

## Le Rugby à XIII

Sport d'**évitement** et de **contact**, le rugby à XIII est centré sur les notions d'**utilisation de la balle** et de **protection de la joueuse**.

Au travers de sa logique interne, le rugby à XIII véhicule les valeurs éducatives d'expression individuelle, de droit à l'erreur et d'égalité des chances, notamment avec la règle des 5 tenus consécutifs pour chaque équipe.

- Licences Minimales Filles : Minimés + 1 Cadette 1<sup>ère</sup> année
- Licences Lycées Filles : Cadettes + 4 Juniors 1<sup>ère</sup> année
- Pratique à 7
- Terrain 60m x 40m

## Le TAG XIII

Pratique **ludique** et **sans contact** dans laquelle la notion d'évitement est privilégiée.

En écartant la dimension physique liée au placage, l'élève peut se centrer sur l'utilisation du ballon, la coopération, la lecture des espaces et le jeu dans ces intervalles. Cette pratique favorise le jeu en sécurité sans dénaturer la logique interne du rugby à XIII.

- Pratique à 7
- Terrain 35m x 35m
- Placage : il est **simulé** par l'arrachage d'un tag de la ceinture du porteur de balle (2 bandes accrochées sur une ceinture avec un scratch).

## Le MASTER XIII

Pratique **ludique** et **mixte** dans laquelle la notion d'évitement est privilégiée.

- Licences : Minimales
- 3 garçons + 3 filles + 1 élève au choix
- Pratique à 7
- Terrain 60m x 40m
- Placage : les garçons plaquent les garçons, les filles plaquent les filles. Lorsqu'il y a une opposition garçon/fille ou fille/garçon, le plaquage s'effectue en arrachant un tag de la ceinture du porteur de balle.
- Dans le rapport de un contre un, l'arrachage du ballon, le raffut et la toupie ne sont pas autorisés. Impacter directement un adversaire défenseur ou attaquant est une faute.

## L'accompagnement de la FFRXIII

- Un Cadre d'Etat référent de la pratique scolaire
- Mise en place de formations à destination des enseignants d'EPS
- Collaboration avec les Agents Territoriaux de Développement sur les différents territoires

## Démarche

- ✓ Se rapprocher d'un établissement scolaire (collège ou lycée) et plus particulièrement d'un professeur d'EPS.
- ✓ Solliciter l'accompagnement de la FFRXIII (formation de l'enseignant d'EPS et collaboration avec un ATD).
- ✓ Mettre à disposition des moyens du club (humain, matériel, organisationnel – *entraînement le mercredi après-midi*).

**Pour que l'activité UNSS soit un outil de développement de votre structure, il faut créer une PASSERELLE entre le collègue/lycée et le club.**

Une personne référente au collège que l'on retrouve en club est un gage de confiance pour les parents et l'organisation d'actions communes (entraînements, stages de vacances...) permet de créer du lien entre les filles.

**L'ENGAGEMENT DU CLUB EST ESSENTIEL DANS CETTE PASSERELLE.**

## Documents utiles

[Convention FFRXIII-UNSS-USEP 20/10/2015](#)

[Fiche Sport UNSS 2019 Rugby à XIII](#)

[TAG XIII](#)

[Circulaire 2011-099 Sections sportives scolaires](#)

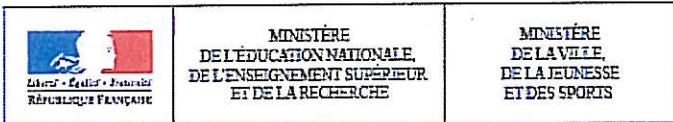
Merci de votre attention

Audrey ZITTER, Cadre Technique de la  
Commission Nationale des Féminines



Retrouvez tous les résultats sur [www.ffr13.fr](http://www.ffr13.fr)





## CONVENTION

Etablie entre les soussignés :

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
ci-après désigné « le MENESR »  
représenté par Najat VALLAUD - BELKACEM, ministre

Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports,  
ci-après désigné « le ministère chargé des sports »  
représenté par Thierry BRAILLARD, secrétaire d'État

La fédération française de rugby à XIII,  
ci-après désignée « la F.F.R XIII »  
représentée par Monsieur Carlos ZALDUENDO, président

L'union nationale du sport scolaire,  
ci-après désignée « l'UNSS »,  
représentée par Monsieur Laurent PETRYNKA, directeur national

L'union sportive de l'enseignement du premier degré,  
ci-après désignée « l'USEP »,  
représentée par Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, président

## PREAMBULE

*L'éducation physique et sportive (EPS) perfectionne les conduites motrices, améliore la sécurité et l'efficacité des actions ainsi que l'aisance du comportement. Elle favorise le développement corporel, psychologique et social. L'élève, qui connaît mieux ses limites, améliore ses performances et se situe parmi les autres. Le goût durable des pratiques sportives concourt à l'équilibre et à la santé, affermit le sens de l'effort, habitue à l'action collective. C'est pourquoi, l'éducation physique et sportive est une éducation à la responsabilité et à l'engagement. C'est une éducation globale visant le respect de l'autre, l'entraide, la solidarité et l'autonomie, fondement de la citoyenneté.*

*Pour atteindre ces objectifs, de nombreuses activités physiques et sportives sont enseignées dans les écoles et les établissements scolaires dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'EPS et proposées dans le cadre optionnel. Le RUGBY à XIII figure parmi celles qui peuvent être choisies.*

*Le RUGBY à XIII trouve également sa dimension éducative dans le cadre des pratiques sportives mises en place par les associations sportives au sein de l'USEP et de l'UNSS.*

*Dans le cadre des nouveaux rythmes à l'école primaire et la mise en place des projets éducatifs de territoire (PEDT), cette pratique sportive peut participer pleinement à l'épanouissement des jeunes et à leur formation.*

*Le MENESR, le ministère chargé des sports, l'UNSS, l'USEP et la F.F.R XIII de manière conjointe, entendent renforcer les pratiques diverses du RUGBY à XIII.*

*Cette convention conforte le champ d'application des conventions existantes, cosignées par les deux fédérations sportives scolaires (USEP et UNSS) et s'inscrit naturellement dans le projet sportif de chaque académie et dans les projets des établissements scolaires.*

*Cette convention signée avec la fédération française de RUGBY à XIII s'inscrit dans la déclinaison de la convention cadre signée le 18 septembre 2013 entre le MENESR, le ministère chargé des sports et le mouvement sportif représenté par le CNOSF (article 4).*

## **Il est convenu de ce qui suit :**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les signataires s'engagent :

- à favoriser l'acquisition d'une culture générale en s'appuyant sur le RUGBY à XIII, la connaissance et le respect des valeurs du sport et de l'olympisme (respect des règles, de l'adversaire, de l'arbitre, du goût de l'effort, du fair-play et de l'esprit d'équipe) ainsi que la prévention et la lutte contre les dérives liées au sport: dopage, paris sportifs et conduites addictives ;
- à favoriser, sur l'ensemble du territoire, la pratique du RUGBY à XIII dans le cadre obligatoire et réglementaire de l'EPS à l'école, au collège et au lycée, en conformité avec les programmes d'enseignement et en lien avec les projets d'école et d'établissement, tout en renforçant la place faite aux filles dans la pratique ;
- à favoriser l'organisation et la participation des élèves aux rencontres sportives et aux compétitions organisées par l'USEP et l'UNSS, éventuellement aménagées pour encourager la participation des élèves en situation de handicap au côté des élèves valides grâce à la pratique du sport partagé ;
- à favoriser la pratique du RUGBY à XIII dans le cadre optionnel de l'EPS au collège et au lycée (sections sportives scolaires, option facultative EPS, enseignement exploratoire et de complément EPS) ;
- à permettre un meilleur suivi des jeunes talents et des jeunes désireux de s'engager vers le sport de haut niveau ;
- à favoriser et accompagner l'organisation d'activités de RUGBY à XIII dans le cadre des PEDT, du dispositif « École ouverte », et auprès de publics spécifiques ;
- à favoriser l'accès aux installations sportives permettant la pratique du RUGBY à XIII en concertation avec les collectivités territoriales ;

- à formaliser des outils de communication afin de renforcer l'information sur les possibilités locales de pratique du RUGBY à XIII.
- à favoriser la formation et l'engagement associatif et citoyen des élèves dans les différents rôles qu'ils sont amenés à occuper (joueuse/joueur, spectatrice/spectateur et officielle/officiel) à l'apprentissage du respect et à la lutte contre toutes les formes d'incivilités, de violence, de ségrégation et de racisme ;
- à contribuer au développement durable par l'apprentissage des valeurs éducatives, sociales et d'intégration dans les différentes formes de pratique ;
- à promouvoir les activités physiques et sportives comme un facteur de santé et de bien être ;
- à promouvoir la mise en œuvre d'actions éducatives co-construites dans le cadre des projets éducatifs autour des grands événements ;
- à favoriser des actions d'engagement durable de la jeunesse dans l'accès aux responsabilités et à une pratique physique régulière, dans le respect des valeurs républicaines et olympiques, notamment dans la perspective d'organisation en France des jeux olympiques – paralympiques 2024.

Toutes les propositions d'action, quel qu'en soit l'initiateur, ne pourront être mises en œuvre qu'avec l'accord des autorités compétentes de l'éducation nationale (recteurs, directeurs académiques des services de l'éducation nationale).

## **Article 2**

Les signataires de cette convention mettront tout en œuvre pour faciliter la production et la diffusion de documents partagés, facilitant le travail des enseignants. Pour cela, les fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS) et les corps d'inspection seront associés en amont, à la création de nouvelles ressources pédagogiques.

Afin d'accompagner les actions retenues au niveau national ou local, les recteurs et les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'éducation nationale pourront favoriser la diffusion des productions pédagogiques élaborées conjointement entre les fédérations signataires.

## **Article 3**

Les enseignants peuvent, en tant que de besoin, solliciter des aides techniques et matérielles auprès des cadres qualifiés de la F.F.R XIII ou de ses organes déconcentrés. Ces partenariats devront s'inscrire dans le cadre de projets visés par les chefs d'établissements et les corps d'inspection académiques.

Les signataires s'engagent à respecter le cadre réglementaire concernant d'une part la responsabilité pédagogique de l'enseignant face à sa classe et l'intervention des personnels extérieurs à l'école d'autre part (voir en annexe le rappel de quelques principes).

## **Article 4**

Les autorités compétentes du MENESR peuvent solliciter pour des actions de formation des cadres désignés par la F.F.R XIII Ces actions doivent s'inscrire dans les programmes de formation existants.



## **Article 5**

La F.F.R XIII, par le biais de ses structures locales, pourra apporter aux écoles, collèges et lycées qui en font la demande, une aide ponctuelle en prêt de matériels ou en équipement. Il conviendra, toutefois, de veiller au respect des engagements déjà pris par chaque fédération avec ses propres partenaires.

## **Article 6**

Chaque signataire de cette convention s'engage à la promouvoir et à en faire respecter les termes. Les actions menées localement en application de la présente convention doivent faire l'objet d'un suivi assuré conjointement par les autorités compétentes du MENESR, du ministère chargé des sports et les représentants des fédérations signataires.

## **Article 7**


La présente convention est signée pour une durée de quatre ans. Chaque année, un bilan permettra d'étudier l'évolution des pratiques du *RUGBY à XIII* à l'école, au collège, au lycée. A l'issue des 4 ans, un bilan global sera effectué afin d'étudier les termes du renouvellement de la convention.

Ce bilan sera fait par un comité de pilotage chargé de la coordination et du suivi de la présente convention. Composé de membres des deux ministères et des fédérations signataires, il est présidé par le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant.

La convention peut être dénoncée par l'une des parties au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de l'année scolaire en cours, par courrier envoyé simultanément aux quatre autres parties.

Fait en 5 exemplaires à Paris, le **20 OCT. 2015**

La ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche

  
Najat VALLAUD - BELKACEM

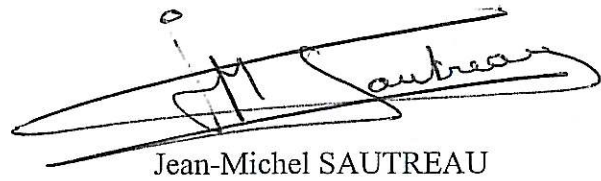
P/le ministre de la ville,  
de la jeunesse et des sports  
le secrétaire d'Etat aux sports

  
Thierry BRAILLARD

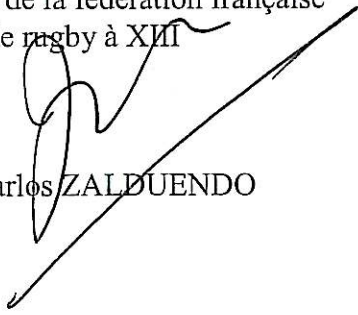
Le directeur national de l'UNSS

  
Laurent PETRYNKA

Le président de l'USEP

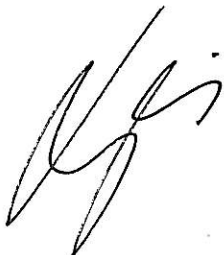
  
Jean-Michel SAUTREAU

Le président de la fédération française  
de rugby à XIII

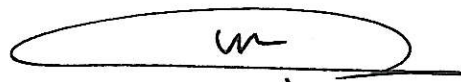
  
Monsieur Carlos ZALDUENDO

Convention signée en présence des représentants du comité national olympique et sportif français (CNOSF) et de la fédération française du sport universitaire (FFSport-U).

Pour le CNOSF :



Pour le FFSport-U :

  
Vincent Rogner, Directeur National.

## ANNEXE

Conformément au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux programmes d'enseignement, l'école, le collège et le lycée doivent favoriser chez l'élève le développement de compétences et l'acquisition de connaissances, à travers la pratique d'activités physiques et sportives au sein de l'EPS.

Dans le cadre de leur liberté pédagogique, les enseignants du premier degré et les enseignants d'EPS du second degré choisissent les activités sur lesquelles s'appuie leur enseignement.

L'institution scolaire n'a pas pour mission de sélectionner, parmi les élèves, les futurs adhérents des clubs sportifs. Rejoindre une association relève du choix personnel de l'élève. Toutefois, l'école se doit de lui donner le moyen de ce choix, y compris dans une recherche de l'excellence sportive.

A l'école primaire, l'enseignement de l'EPS, par l'apprentissage d'habiletés motrices spécifiques du rugby, relève, comme pour toutes les autres activités physiques et sportives de la responsabilité propre de l'enseignant. L'USEP prolonge l'action de l'école dans les domaines de l'éducation civique, physique et sportive. Dans le cadre associatif, les rencontres sportives qu'elle organise complètent les enseignements dispensés.

Au collège et au lycée, la pratique du rugby dans l'enseignement de l'EPS relève de la responsabilité des enseignants d'EPS. Cette responsabilité est également engagée dans le cadre du fonctionnement des sections sportives scolaires.

L'UNSS a pour but d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'EPS, pour les élèves licenciés dans les associations sportives des établissements du second degré, les rencontres inter-établissements étant un principe de son fonctionnement. Assumant une double fonction éducative et sociale au travers de la pratique sportive, l'UNSS doit permettre à chacun de s'exprimer à son plus haut niveau de pratique.

L'UNSS développe une politique originale de formation et de qualification des arbitres dites programme « jeunes officiels » visant à l'arbitrage de qualité par les élèves eux-mêmes.

L'USEP, comme l'UNSS, constituent les structures d'interface entre le système éducatif et les fédérations sportives avec qui elle peuvent signer des conventions spécifiques.

Les activités sportives proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif, prolongent les enseignements obligatoires d'EPS, et offrent aux élèves un temps supplémentaire de pratique sportive. L'animation d'activités sportives peut être confiée aux enseignants chargés de l'EPS ou aux assistants d'éducation, sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative. Il peut également être fait appel à la collaboration des personnels territoriaux de la filière sportive et des éducateurs sportifs des associations sportives locales et aux partenariats avec les clubs affiliés aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports. Dans la mesure où les activités organisées dans le cadre de l'accompagnement éducatif, notamment par les associations sportives, s'entendent comme une initiation, les élèves n'ont pas à souscrire de licence sportive ni à présenter un certificat médical, le principe de l'aptitude physique a priori étant retenu comme lors des activités d'enseignement obligatoire. Seules les restrictions à certaines pratiques pour des élèves présentant des handicaps ponctuels ou permanents font l'objet d'un certificat médical préalable. La collaboration avec l'USEP et l'UNSS est recherchée pour la mise en place et la conduite des projets.

# U<sup>2019</sup>NSS

## Fiche Sport

# 40 – Rugby à XIII

Mise à jour : 4 novembre 2018



# Sommaire

---

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 14
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 17
Membres CMN	Page 20
Annexes	Page 21

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Rugby XIII a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



## Accessibilité

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

## Compétition

### Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

### Catégories d'âge 2018-19

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1984 à 1999

### Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby à 13<sup>2</sup>
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

*« 9° Pour la pratique du rugby à XIII, une attention particulière est portée sur l'examen orthopédique de l'appareil locomoteur. »*

# Présentation de l'activité

---

Né en Angleterre en 1895 suite à une scission au sein de la fédération portant sur le défraiement des joueurs, le rugby à XIII est un sport porté principalement sur l'utilisation du ballon, tourné vers le spectacle et la lutte contre la violence. Il est implanté en France en 1934 avec la création de la Ligue Française de Rugby à XIII.

Le premier match international oppose la France à L'Angleterre au stade Buffalo à Montrouge le 15 avril 1934 devant 20 000 personnes. Basé sur l'adresse et la rapidité, ce sport séduit et s'en suit un rapide développement bloqué par un Décret de dissolution de la Ligue Française de Rugby à XIII le 19 décembre 1941 sous le gouvernement de Vichy pour cause de professionnalisme. Tous les biens du Rugby à XIII sont saisis.

Le Rugby à XIII sera rétabli par le Comité Français de la Libération Nationale, par le Décret signé le 24 juillet 1944 à Alger par le Général de Gaulle et par le Gouvernement provisoire de la République Française, il ne retrouvera pas son nom. La Fédération Française de Jeu à XIII sera créée en 1947 et ses biens ne lui seront pas restitués.

Après la libération, le rugby à XIII se reconstruit. Suite à une tournée triomphale aux Antipodes, l'équipe de France est Championne du Monde en 1951 et finaliste de la Coupe du Monde 1968. A partir des années 70, les relations dégradées avec l'autre rugby, les résultats en baisse de l'équipe nationale, la violence sur les terrains ont dégradé l'image de la discipline.

Dès les années 90, l'image du Rugby à XIII est redorée. En 1993, suite à des batailles juridiques, l'Etat reconnaît la discipline et réhabilite le nom de **Rugby à XIII**.

En 1995, la France Rugby League voit le jour dans un championnat estival opposant les régions de Rugby à XIII. La compétition associera sport et spectacle musical. Dès 1996, l'équipe professionnelle du Paris Saint Germain Rugby League est créée pour jouer dans le Championnat Anglais de Super League.

Née en 2000 de la fusion du XIII Catalan et de Saint-Estève, l'Union Treiziste Catalane (UTC) crée en 2005 une équipe professionnelle dans la Super League regroupant les onze meilleurs clubs anglais. Et c'est en 2006 que démarre sportivement l'histoire des Dragons Catalans qui évoluent encore dans ce championnat composé de 12 équipes actuellement.

En 2016, le Toulouse Olympique XIII fait ses premiers pas en League One, compétition Anglaise, et en terminant premier s'est qualifié en championship pour la saison 2017, niveau qui lui permettrait d'accéder à la Super League et rejoindre les Dragons Catalans au plus haut niveau Européen.

**En 2018, les Dragons Catalans remportent pour la 1<sup>ère</sup> fois de leur histoire la Challenge Cup.**



# Conditions de participation pour les équipes aux Championnats de France excellence - Rugby à XIII

---

## Conditions de participation

Les Championnats sont ouverts à tous les élèves d'association sportive sauf :

- Les élèves inscrits sur les listes (2018 et/ou 2019) de Haut Niveau du Ministère de la Jeunesse et des sports (Jeunes, Espoirs, Partenaires d'entraînement) de la FFR XIII et de la FFR.

## Modalités de qualification

- Dans la catégorie « **Minimes Filles** », 6 équipes (issues des phases académiques ou de matches de barrage), sont qualifiées pour la phase finale :
  - Une équipe d'Aix-Marseille
  - Une équipe de Bordeaux
  - Une équipe de Montpellier
  - Une équipe de Toulouse
  - Une équipe issue de l'académie championne en 2018 (Académie Amiens)
  - Une équipe issue des autres académies.

Si une des académies n'a pas de minimes filles alors le quota est donné à l'académie championne de France 2018 (académie Amiens) sauf s'il y a trois équipes qui participent en inter académiques. Dans ce cas, les deux premières équipes seront qualifiées.

- Dans « **toutes les autres catégories** », 6 équipes (issues des phases académiques ou de matches de barrage), sont qualifiées pour la phase finale :
  - Une équipe issue de l'académie championne en 2018 (Académie de Bordeaux en MG et Académie de Montpellier en Lycées Filles, CG et JG)
  - Une équipe de Bordeaux
  - Une équipe de Montpellier
  - Une équipe de Toulouse
  - Une équipe issue des « autres académies
  - Une équipe de l'académie vice-championne France 2018 (Académie de Montpellier en MG, de Bordeaux en CG et de Toulouse en Lycées Filles et JG).

Pour les équipes issues des « autres académies », les inscriptions se feront par les Services Régionaux concernés :

[lionel.veysseyre@unss.org](mailto:lionel.veysseyre@unss.org) copie à [Philippe.dekeyser@unss.org](mailto:Philippe.dekeyser@unss.org) avant le **05 décembre 2019.**

Date butoir des championnats d'académie (pour équipes issues « autres académies ») :

- Lycées : 23 Janvier 2019
- Collèges : 20 Mars 2019

Des matches de barrage pourront être organisés en cas d'inscriptions multiples pour sélectionner le participant au championnat de France.

Date des Inter-Académiques : lieu à déterminer suivant les équipes qualifiées

- Lycées : 06 Février 2019
- Collèges : 03 Avril 2019

Il n'y a plus de dérogation permettant la constitution d'une équipe avec des joueurs de plusieurs associations sportives d'un secteur proche.

## Précisions spécifiques Rugby à XIII Garçons

LICENCIÉ(E)S AUTORISÉ(E)S	Benjamins surclassés Minimes Cadets Juniors		
	<b>MINIMES</b>	<b>CADETS</b>	<b>JUNIORS</b>
COMPOSITION DES ÉQUIPES	M1, M2 + B3 surclassés (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement)	M2, C1, C2	C2, J1, J2
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5	7	7
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	14	13 (sauf pour la place de 5-6 où la feuille de tournoi est la même que la feuille de match)	13 (sauf pour la place de 5-6 où la feuille de tournoi est la même que la feuille de match)
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	14	16	16
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM POUR S'ENGAGER DANS LE TOURNOI	9	11	11
TYPE DE JEU	à 7	à 9	à 9
REGLEMENT <sup>3</sup>	UNSS à 7	UNSS à 9	UNSS à 9
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée. Niveau académique minimum. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être joueur lors de la compétition. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.		
JEUNE COACH	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée</li> <li>- Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie</li> <li>- Il ne peut pas être joueur lors de la compétition</li> </ul> <p style="text-align: center;">En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée</p>		
BALLONS	Taille 5	Taille 5	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10'	2 x 30'	2 x 30'
SI 2 MATCHS DANS LA MÊME JOURNÉE ET DURÉE DES MATCHS DE POULES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	4 x 7'	2 x 15'	2 x 15'
FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	2 x 10'	2 x 15'	2 x 15'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	90'	90'
MIXITÉ	Pas de mixité		

<sup>3</sup> Cf Annexe

TAILLE DES TERRAINS	60m de long 40m de large sans les en but	Terrain normal réduit à 50m en largeur	Terrain normal réduit à 50m en largeur
---------------------	--	---	---

### Informations complémentaires

FORMULE DE COMPÉTITION	Matchs de poules, ½ finales, matchs de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	6 équipes maximum par championnat
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes garçons Champion de France UNSS Excellence cadets Champion de France UNSS Excellence juniors

## Précisions spécifiques Rugby à XIII Filles

LICENCIÉ(E)S AUTORISÉ(E)S	Minimes Cadettes Juniors première année	
	<b>MINIMES</b>	<b>LYCEES Filles</b>
COMPOSITION DES ÉQUIPES	M1, M2 + 1 C1 maximum sur la feuille de tournoi et de match	C1, C2 + 4 J1 maximum sur la feuille de tournoi et de match
NOMBRE DE JOEUSES MINIMUM SUR LE TERRAIN	5	
NOMBRE DE JOEUSES SUR LA FEUILLE DE MATCH	14	11 (sauf pour la place de 5-6 où la feuille de tournoi est la même que la feuille de match)
NOMBRE DE JOEUSES POUR UN TOURNOI	14	
NOMBRE DE JOEUSES MINIMUM POUR S'ENGAGER DANS LE TOURNOI	9	
TYPE DE JEU	à 7	
RÈGLEMENT	UNSS à 7, en annexe	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée. Niveau académique minimum (pastille jaune). Il ou elle peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ou elle ne peut pas être joueur lors de la compétition. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.	
JEUNE COACH	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée</li> <li>- Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie</li> <li>- Il ne peut pas être joueur lors de la compétition</li> <li>- En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée</li> </ul>	
BALLONS	Taille 4	Taille 4
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10'	
SI 2 MATCHS DANS LA MÊME JOURNÉE ET DURÉE DES MATCHS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	4 x 7'	
FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	2 x 10'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
TAILLE DES TERRAINS	60m de long 40m de large sans les en but	

## Informations complémentaires

FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	6 équipes maximum par championnat
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles. Champion de France UNSS Excellence cadettes.

**INNOVATION** : Compétition d'équipes mixtes : **Le Master XIII**

LICENCIE(E)S AUTORISÉ(E)S	Minimes	
MIXITE	<b>MINIMES (3 garçons et 3 filles + un élève minime au choix)</b>	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	M1, M2 (pas de surclassement autorisé)	
NOMBRE DE JOUEURS(S) MINIMUM SUR LE TERRAIN	/	
NOMBRE DE JOUEURS(S) SUR LA FEUILLE DE MATCH	11	
NOMBRE DE JOUEURS(S) POUR UN TOURNOI	14	
NOMBRE DE JOUEURS(S) MINIMUM POUR S'ENGAGER DANS LE TOURNOI	10	
TYPE DE JEU	à 7	
RÉGLEMENT	UNSS à 7, en annexe	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée. Niveau académique minimum (pastille jaune). Il ou elle peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ou elle ne peut pas être joueur lors de la compétition. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.	
JEUNE COACH	<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 jeune coach obligatoire par équipe qualifiée.</li><li>- Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie.</li><li>- Il ne peut pas être joueur lors de la compétition.</li><li>- En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée.</li></ul>	
BALLONS	Taille 5	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10'	
SI 2 MATCHS DANS LA MÊME JOURNÉE ET DURÉE DES MATCHS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	4 x 7'	
FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	2 x 10'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	
TAILLE DES TERRAINS	60m x 40m sans les en buts	

## Les serpentins des Championnats de France

### **Minimes Filles, Minimes Garçons, Lycées:**

- 1er jour : 1 poule de 6 où toutes les équipes se rencontrent
- 2<sup>ème</sup> jour : 1 match de classement

### **Cadets et Juniors Garçons : poules sont constituées par tirage au sort**

- 1<sup>er</sup> jour : 2 poules de 3 où toutes les équipes se rencontrent
- 2<sup>ème</sup> jour : ½ finale puis finale et match de classement pour la place 5-6

## Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

**- 21 décembre 2018**

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Rugby par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

## **Points attribués et gestion des égalités**

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Equipe déclassée (absence de jeune coach)	0 point avec match perdu 5 essais à 0.
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.  
Dans ce cas : match gagné 5 essais à 0.

**En cas d'égalité sur un match de poule**, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Le goal-average particulier : différence des points marqués et encaissés sur les rencontres ayant opposé les équipes entre elles.
2. Le goal-average général : différence des points marqués et encaissés sur l'ensemble des rencontres.
3. Le moins de points de pénalité sur l'ensemble des matches de poules (carton rouge 3 pts, carton jaune 2 pts)
4. L'atteinte du score d'égalité : en cas d'égalité sur une rencontre entre deux équipes qui totalisent le même nombre de points, c'est l'équipe qui atteint la 1<sup>ère</sup> le score d'égalité qui est classée en tête.
5. En cas de score vierge, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de match).

**En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire (1/2 finale, finale)**, utiliser successivement les critères ci-après :

### Catégorie juniors : (uniquement pour la finale)

1. La règle du point en or s'applique. Après un nouveau Toss, 5 minutes de temps de jeu. La première équipe qui marque gagne. A l'issue des 5 minutes, si aucun point n'est marqué le règlement suivant sera appliqué.

### Toutes catégories :

2. Le plus grand nombre d'essais durant le match (Cadets et juniors).
3. Le plus grand nombre de pénalités marquées (Cadets et juniors).
4. Le moins de points de pénalité durant le match (carton rouge 3 pts, carton jaune 2 pts).
5. L'atteinte du score d'égalité : en cas d'égalité sur la rencontre entre deux équipes qui totalisent le même nombre de points, l'équipe qui atteint la 1<sup>ère</sup> le score d'égalité gagne.
6. En cas de score vierge, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de match).





## Innovation

# Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

### **Le cadre de formation Départementale :**

Afin de promouvoir la discipline, la formation des enseignants et celle des jeunes officiels, un cadre de formation a été établi en partenariat avec la Fédération. Prévoir une journée Départementale : accueil des équipes à 11h00 avec une formation sur des ateliers pour les joueurs et une formation pour les jeunes officiels accompagnés de leurs enseignants jusqu'à 12H30 ; début à 13h15 du Tournoi.

### **Le TAG XIII**

C'est une pratique aménagée du rugby à XIII qui utilise des ceintures équipées de TAG de chaque côté. L'arrachage d'un TAG simule le placage. En écartant la dimension physique liée au placage, l'élève peut se centrer sur l'utilisation du ballon, la coopération, la lecture des espaces et le jeu dans ces intervalles. Cette pratique favorise la mixité, le jeu en sécurité (santé) sans dénaturer la logique interne du rugby à XIII favorisant le droit à l'erreur et l'égalité des chances au travers des 5 tenus successifs pour chaque équipe (accès à la règle et à la citoyenneté).

La formule TAG permet de faciliter l'appropriation des règles et l'engagement des élèves (forme nouvelle de pratique, elle permet de nombreuses rencontres, notamment dans le jeu à effectif réduit et sur des surfaces variées (herbe, sable, etc.).

### **L'international**

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

### **Handicap**

La réflexion est ouverte sur la pratique de rugby fauteuil en milieu scolaire.

### **La Santé**

Un stand d'informations sur les conduites addictives, sur les conduites à risques et sur les bonnes habitudes alimentaires sera proposé sur les championnats de France.

### **Le Développement Durable**

Les élèves participants seront sensibilisés aux bonnes conduites en matière de développement durable. Des gobelets réutilisables ou des bidons seront offerts aux élèves sur les championnats de France.

Un tri sélectif sera organisé sur les lieux de restauration.

### **Jeune coach**

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition. Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.

Le Jeune Coach gèrera le coaching d'un match lors du tournoi (sur les 2 jours) : le match sera choisi par l'enseignant au moment qui lui paraît le plus favorable : obligatoire pour tous les championnats.

La CMN préconise la présence et la formation du jeune coach lors des compétitions académiques.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Participation aux obligations administratives</li> <li>-inscriptions aux compétitions,</li> <li>-feuilles de matchs,</li> <li>-contrôle des licences ou listings</li> <li>&gt;participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant</li> <li>&gt;participation à la gestion des remplacements</li> <li>&gt;participation au respect des protocoles d'avant et d'après match</li> <li>&gt;participation au respect des biens et des personnes</li> </ul>
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Gestion des obligations administratives</li> <li>-inscriptions aux compétitions,</li> <li>-feuilles de matchs,</li> <li>-contrôle des licences ou listings</li> <li>&gt;gestion de l'échauffement</li> <li>&gt;gestion des remplacements</li> <li>&gt;participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle)</li> <li>-participation aux choix stratégiques</li> <li>-participation à la modération des comportements des joueurs</li> <li>-veille au respect des protocoles d'avant et d'après match</li> <li>-veille au respect des biens et des personnes</li> </ul>

## **La Formation**

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant le Rugby à XIII :

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFR XIII et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.
- Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue de Rugby à XIII, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFR XIII.

## **Éthique – Protocole fin de rencontre**

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

**Textes de Référence :**

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

- À la fin de la rencontre, les deux équipes se croisent en ligne.
- Les joueuses ou joueurs se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant.
- Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.



## Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



### 1. Le Jeune juge/arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Se référer au livret « Je suis Jeune Officiel en Rugby à XIII », disponible sur le site de l'UNSS nationale. La formation des Jeunes Officiels doit être liée à la pratique du Rugby à XIII scolaire.

#### Niveau Départemental

<b>RÔLES</b>	<b>COMPÉTENCES</b>	<b>SAVOIR-FAIRE</b>
ARBITRE EN BINÔME	Connaître et faire appliquer les règles du jeu pour effectif à 7 et à 9 (catégories Minimes et Cadets) Se répartir les tâches avec l'autre arbitre	Faire respecter le tenu, le hors jeu, l'en-avant, l'esprit Prendre des décisions nettes, gère le temps Ne se laisse pas influencer par l'entourage ni par les joueurs Etre aidé avant, pendant et après le match par les enseignants
JUGE DE TOUCHE	Connaître son rôle et assiste les arbitres en binôme	Signaler les sorties de balle et les fautes d'esprit du jeu
PROTOCOLE DE CERTIFICATION	Le JO doit être en possession de son passeport Arbitrer au moins 4 rencontres dans les journées de promotion ou arbitrer au moins 2 rencontres du championnat départemental Catégories : Benjamin, Minime, Cadet (Rugby à 7 et à 9) Certification proposée par les enseignants EPS chargés de l'organisation des rencontres et/ou par le cadre technique fédéral responsable de l'arbitrage en UNSS S'il est certifié, le JO reçoit la carte de JO avec la pastille bleue	

#### Niveau Académique

<b>RÔLES</b>	<b>COMPÉTENCES</b>	<b>SAVOIR-FAIRE</b>
ARBITRE EN BINÔME	Connaître et faire appliquer toutes les règles, dans toutes les catégories Communiquer plus étroitement avec l'autre arbitre Utiliser la règle et l'esprit du règlement	Idem niveau Départemental, + faire respecter les règles de la mêlée Appliquer la règle de l'avantage Connaître les principaux gestes d'arbitre Etre aidé avant, pendant et après le match par les enseignants EPS organisateurs ou les cadres techniques fédéraux
JUGE DE TOUCHE	Connaître son rôle et assister les arbitres en binôme	Signaler les sorties de balle, les fautes d'esprit du jeu et donne des indications sur les en-avants, ... Connaître les gestes principaux
PROTOCOLE DE CERTIFICATION	Le JO doit être en possession de son passeport et de sa carte avec la pastille bleue Arbitrer au moins 2 rencontres du championnat d'académie (toutes catégories) Certification proposée par les enseignants EPS chargés de l'organisation des rencontres et/ou par le cadre technique fédéral responsable de l'arbitrage en UNSS S'il est certifié, le JO reçoit la pastille jaune sur sa carte	

RÔLES	COMPÉTENCES	SAVOIR-FAIRE
ARBITRE EN BINÔME	<p>Connaître et faire appliquer toutes les règles, dans toutes les catégories</p> <p>Connaître les particularités du jeu</p> <p>S'adapter à la rencontre</p> <p>Maîtriser parfaitement en étant discret</p> <p>Collaborer intelligemment avec l'autre arbitre, mais également les juges de touche</p> <p>Se fixer des objectifs, se former, s'auto évaluer</p>	<p>Idem niveaux Départemental et Académique, + se faire respecter dans toutes circonstances</p> <p>Connaître tous les gestes d'arbitre</p> <p>Gérer le cas particulier</p> <p>Expliquer la faute si nécessaire</p> <p>Etre acteur du jeu</p> <p>Peut être aidé, à sa demande, avant, pendant et après le match par les enseignants EPS organisateurs ou les cadres techniques fédéraux</p>
JUGE DE TOUCHE	<p>Connaître son rôle et collaborer avec les arbitres en binôme</p> <p>Etre toujours en communication avec ces derniers</p>	<p>Signaler les sorties de balle, les fautes d'esprit du jeu et donne des indications sur les en-avants</p> <p>Connaître tous les gestes</p>
PROTOCOLE DE CERTIFICATION	<p>Le JO doit être en possession de son passeport et de sa carte avec la pastille jaune</p> <p>Arbitrer au moins deux rencontres des phases finales du championnat d'académie et/ou arbitrer au moins une rencontre du championnat de France UNSS (toutes catégories)</p> <p>Certification proposée par le responsable du suivi des jeunes officiels lors du championnat de France UNSS (membre de la CMN, enseignant EPS ou cadre fédéral</p> <p>S'il est certifié, le JO reçoit la pastille rouge sur sa carte</p>	

La formation de jeunes officiels doit être liée à la pratique du Rugby à XIII scolaire. L'arbitrage se fait en double, spécificité de l'UNSS, avec deux juges de touche. La formation doit permettre de passer du Rugby à XIII à 7 au Rugby à XIII à 9.

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

Les propositions ci-dessous permettent d'orienter la mission du Jeune Organisateur sur des actions en adéquation avec les priorités de l'UNSS :

- accueil du championnat en remplissant le maximum de rôles possibles
- accueil dans les gymnases et répartition des vestiaires
- poissons pilotes pour les équipes
- reporters pour réaliser un reportage sur le championnat (photos, films, interviews, ...)

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

### Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats Excellence, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

## Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

### FFR XIII

Emmanuel FAUVEL

### UNSS

Michael ANDRE

Pascal CANCIANI

Patrice DRUAIS

### Délégué technique UNSS

Lionel VEYSSEYRE

Responsable Communication

---

**Équipes n'ayant pas assisté au Protocole en 2018  
et n'étant pas autorisées à participer en  
Équipes d'Établissement ou en Excellence en 2019**

---

NÉANT



## Annexe 2

---

### **AS ayant fait forfait avant les Championnats de France en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en 2019**

---

**LYCEE MONGE - CHAMBERY      GRENOBLE**

# Annexe 3

## Règlements Minimes Filles et Garçons et Lycées Filles

COUP D'ENVOI	Coup d'envoi du match et de la mi-temps effectué par un coup de pied placé devant faire 5m La défense est placée à 5m	Si le ballon sort indirectement en touche, mêlée pour l'équipe défendante à 10m de la touche dans l'axe de sortie du ballon. Si le ballon sort indirectement en ballon mort, renvoi à la main à 10 m de la ligne de but (au milieu) Sortie directe en touche. Remise en jeu par une pénalité au centre du terrain pour l'équipe qui réceptionnait
COUP DE RENVOI	Après un essai  Faute de l'équipe défendante dans la zone en but  Faute de l'équipe attaquante dans la zone en but	Renvoi à la main au centre du terrain par l'équipe ayant encaissé l'essai. Les défenseurs devront être à 5m Renvoi en coup de pied tombé sur la ligne de but : coup de pied devant faire 5m Si le ballon sort directement en touche, pénalité pour l'équipe non fautive à 5m de l'en but (au milieu du terrain) Si le ballon sort indirectement en touche, mêlée (à 10m de la touche) pour l'équipe défendante à l'endroit de sortie du ballon Renvoi à la main pour l'équipe défendante à 10m de la ligne de but (au milieu du terrain) Les défenseurs à 5m
TENU	La ligne de hors jeu est à 5m. Jusqu'à 2 marqueurs autorisés.	
MÊLÉE	Les mêlées sont composées de 3 joueurs. Le ballon sera donné à l'équipe non fautive au point de faute mais à 10m minimum de la touche et de la ligne de but	Le ballon devra être introduit dans le couloir. Le ballon reste à l'équipe qui introduit. Aucune poussée autorisée. Les défenseurs seront à 5m. Seul le demi de mêlée adverse peut rester derrière sa mêlée. Il ne peut intervenir que lorsque le ballon est sorti derrière les pieds du talonneur.
PÉNALITÉ	La pénalité se joue à la main, au sifflet et aux pieds de l'arbitre. Le joueur qui remet en jeu doit obligatoirement lâcher le ballon. Les défenseurs seront à 5m ou sur la ligne d'enbut si la pénalité est sifflée à moins de 5m de celle-ci.	
CARTON	<u>Un avertissement oral</u> pourra être donné avant toute exclusion. Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe. Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match. <u>Carton rouge</u> (brutalité, incorrection, récidive après exclusion temporaire): expulsion définitive sur le match en cours et le match suivant au minimum. La commission de discipline pourra se réunir pour alourdir la sanction en cas de fait grave. <u>Carton jaune</u> (jeu dangereux, anti-jeu, énervement) : 5 minutes d'expulsion <u>ATTENTION</u> : Si un joueur est exclu 3 fois temporairement (lors de matchs différents), il ne sera pas autorisé à rejouer dans le match suivant	

## Règlements Cadets et Juniors

<b>COUP D'ENVOI</b>	Coup d'envoi du match et de la mi-temps effectué par un coup de pied placé, devant faire 10m La défense est placée à 10m	Si le ballon sort indirectement en touche, mêlée pour l'équipe défendante à 10m de la touche dans l'axe de sortie du ballon. Si le ballon sort indirectement en ballon mort, renvoi en coup de pied tombé au milieu de la ligne d'enbut (entre les poteaux). Le ballon devra faire 10m (cf règles coup de renvoi)
<b>COUP DE RENVOI</b>	Après un essai  Faute de l'équipe défendante dans la zone en but  Faute de l'équipe attaquante dans la zone en but	Renvoi en coup de pied placé par l'équipe ayant encaissé l'essai. Le ballon devra faire 10m. Les défenseurs seront placés à 10m.  Renvoi en coup de pied tombé sur la ligne de but : coup de pied devant faire 10m, défense placée à 10m Si le ballon sort directement en touche ou ne fait pas 10m, pénalité à 10m de l'en but face aux poteaux pour l'équipe non fautive. Si le ballon sort indirectement en touche, mêlée pour l'équipe défendante à l'endroit de sortie du ballon, à 10m de la touche. Renvoi à la main pour l'équipe défendante à 20m de la ligne de but (au milieu) Les défenseurs à 5m
<b>TENU</b>	La ligne de hors jeu est à 5m. Jusqu'à 2 marqueurs autorisés.	
<b>MÊLÉE</b>	Les mêlées sont composées de 3 joueurs. Le ballon sera donné à l'équipe non fautive au point de faute à 10 mètres minimum de la touche et de la ligne d'en but minimum.	Le ballon devra être introduit dans le couloir. Le ballon reste à l'équipe qui introduit. Aucune poussée autorisée. Les défenseurs seront à 5m et seul le demi de mêlée adverse peut rester derrière sa mêlée. Il ne peut intervenir que lorsque le ballon est sorti derrière les pieds du tallonneur.
<b>PÉNALITÉ</b>	Les défenseurs seront à 5m La pénalité se joue :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à la main (au sifflet et aux pieds de l'arbitre/le ballon devra être lâché)</li> <li>- ou au pied (coup de pied en touche directe avec remise en jeu à la main par l'équipe qui a tapé, à 10m de la touche dans l'axe de la sortie du ballon)</li> </ul>	
<b>CARTON</b>	<p>Un <u>avertissement oral</u> pourra être donné avant toute exclusion.</p> <p>Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe. Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.</p> <p><u>Carton rouge</u> (brutalité, incorrection, récidive après exclusion temporaire): expulsion définitive sur le match en cours et le match suivant au minimum. La commission de discipline pourra se réunir pour alourdir la sanction en cas de fait grave.</p> <p><u>Carton jaune</u> (jeu dangereux, anti-jeu, énervement) : 5 minutes d'expulsion</p> <p><b>ATTENTION</b> : Si un joueur est exclu 3 fois temporairement (lors de matches différents), il ne sera pas autorisé à rejouer dans le match suivant</p>	
<b>40/20</b>	Cette règle ne s'applique pas	

## INNOVATION : Règlements Master XIII

COUP D'ENVOI	Coup d'envoi du match et de la mi-temps effectué par un coup de pied placé devant faire 5m La défense est placée à 5m	Si le ballon sort indirectement en touche, mêlée pour l'équipe non responsable de la sortie du ballon à 10m de la touche dans l'axe de sortie du ballon. Si le ballon sort indirectement en ballon mort, renvoi à la main à 10 m de la ligne de but (au milieu) Sortie directe en touche. Remise en jeu par une pénalité au centre du terrain pour l'équipe qui réceptionnait
COUP DE RENVOI	Après un essai  Faute de l'équipe qui défend dans son en but    Faute de l'équipe attaquante dans la zone en but	Renvoi à la main au centre du terrain par l'équipe ayant encaissé l'essai. Les défenseurs devront être à 5m Renvoi en coup de pied tombé sur la ligne de but : coup de pied devant faire 5m Si le ballon sort directement en touche, pénalité pour l'équipe non fautive à 5m de l'en but (au milieu du terrain) Si le ballon sort indirectement en touche, mêlée (à 10m de la touche) pour l'équipe défendante à l'endroit de sortie du ballon Renvoi à la main pour l'équipe défendante à 10m de la ligne de but (au milieu du terrain) Les défenseurs à 5m
LE PLAQUAGE	Les garçons plaquent les garçons, les filles plaquent les filles. Lorsqu'il y a une opposition garçon/fille ou fille/garçon, le plaquage s'effectue en arrachant un tag de la ceinture du porteur de balle. Il n'est plus possible de venir arracher le tag lorsque le plaquage garçon/garçon ou fille/fille a été réalisé.	
SPECIFICITES	Dans l'opposition Garçons/Filles ou Filles/Garçons, la pratique du tag est privilégiée. Dans ce rapport de un contre un, l'arrachage du ballon, le raffut et la toupie ne sont pas autorisés. Impacter directement un adversaire défenseur ou attaquant est une faute.	
LE TENU	Suite à un plaquage, le tenu est réalisé selon les règles habituelles. Suite à l'arrachage d'un tag, le joueur revient à l'endroit où celui-ci a été arraché et joue son tenu. Il ramasse et replace son tag uniquement lorsque le tenu a été joué pour pouvoir reprendre le jeu. Un joueur ne peut prendre part au jeu que lorsqu'il possède un tag de chaque côté de sa ceinture.	
MÊLÉE	La mêlée est remplacée par un Tap Penalty à l'endroit de la faute pour l'équipe non fautive. Il se joue à 10m minimum de la touche et de la ligne de but	Le ballon est posé au sol puis touché avec le pied avant d'être joué. Les défenseurs sont à 5m et ne montent que lorsque le ballon a été touché par le pied de l'attaquant.
PÉNALITÉ	La pénalité se joue à la main, au sifflet et aux pieds de l'arbitre. Le joueur qui remet en jeu doit obligatoirement lâcher le ballon. Les défenseurs sont à 5m ou sur la ligne d'en but si la pénalité est sifflée à moins de 5m de celle-ci.	
CARTON	<u>Un avertissement oral</u> pourra être donné avant toute exclusion. Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe. Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match. <u>Carton rouge</u> (brutalité, incorrection, récidive après exclusion temporaire): expulsion définitive sur le match en cours et le match suivant au minimum. La commission de discipline pourra se réunir pour alourdir la sanction en cas de fait grave. <u>Carton jaune</u> (jeu dangereux, anti-jeu, énervement) : 5 minutes d'expulsion <u>ATTENTION</u> : Si un joueur est exclu 3 fois temporairement (lors de matchs différents), il ne sera pas autorisé à rejouer dans le match suivant	



# TAG XIII

**Dimension terrain** : 35m/35m – **En-but** : 3 mètres – **Surface** : herbe – **Nb de joueurs sur le terrain** : 7 mixtes – **Remplaçants autorisés** : 5 – **Changements** : illimités – **Tps de jeu** 2 x 15 min (à adapter en tournoi) – **Equipements** : TAG (ceintures velcro) – **Ballon** : taille 3 ou 4

**EN AVANT / PASSE EN AVANT** : L'en-avant et les passes en avant ne sont pas autorisés. Il y a en-avant quand le joueur laisse tomber le ballon devant lui en direction de l'en-but adverse. Une passe est jugée en-avant quand le ballon est envoyé vers l'en-but adverse. Seules les passes vers son propre en-but (vers l'arrière) sont autorisées. Les avantages sont à la discrétion de l'arbitre.

**TOUCHE** : Si le porteur de la balle ou la balle seule sort des limites du terrain, la possession du ballon est rendue à l'équipe qui défendait.

**ARRACHAGE** : Aucun joueur ne peut prendre ou tenter de prendre le ballon au joueur en possession de ce dernier.

**PENALITE** : Tout geste qui viole les règles du jeu et qui va à l'encontre du jeu est sanctionné d'une pénalité.

**INTERDICTIONS SPECIFIQUES (FAUTES SUIVIES D'UNE PENALITE)** : De cacher le TAG, de bloquer le TAG, de provoquer un contact, d'utiliser un langage grossier, d'abus verbaux, de porter montres et bijoux...

**EXPULSION TEMPORAIRE** : Exclusion temporaire de 4 min et exclusion définitive pour Infractions répétées, Insolence, et contestations, Bagarre/Dispute.

**JEU AU PIED** : Interdit

**COUP D'ENVOI** : Engagement frappé avec le pied au centre du terrain.

**INTERVENTION DEFENSIVE SUR LE PORTEUR DE BALLE** : TAG arraché. Quand un TAG est arraché, le défenseur doit le tenir en l'air à l'endroit où il l'a enlevé, puis il doit le laisser tomber. Si le TAG est arraché simultanément à la passe, l'avantage sera en cours. L'arbitre est le seul juge, il annonce (« Tenu » ou « ça joue »)

**TENU** : Ballon talonné vers l'arrière à l'endroit où le TAG a été arraché face à l'en-but adverse.

**NB TENUS AUTORISES** : 6 tenus sont autorisés, le 5ème étant le dernier permettant de remettre en jeu pour son équipe. En cas de 6ème tenu consommé, le ballon change de main et l'équipe qui défend bénéficie d'un tenu de transition non comptabilisé dans le décompte des tenus. Tout ballon touché par un adversaire remet le décompte des tenus à « 0 ».

**HORS JEU** : à chaque tenu, tous les défenseurs, mis à part le marqueur, doivent reculer à 5 mètres.

**MARQUEUR(S) DU TENU** : Celui qui a arraché le TAG peut rester devant le tenu et peut intervenir lorsque le tenu est réalisé.

**REMISE EN JEU** : Toutes les remises en jeu s'effectuent par un tenu non comptabilisé dans le décompte des tenus (« tenu 0 »).  
*Après touche* : par l'équipe non responsable de la sortie du ballon à 5m à l'intérieur du terrain face au point où la sortie de balle a eu lieu.

*Après essai* : par l'équipe ayant encaissé l'essai au centre du terrain.

*Après en avant ou faute* : par l'équipe non fautive à l'endroit de la faute.

**POINTS** : L'essai est accordé lorsque le ballon est aplati après ou sur la ligne de but. Il a valeur d'un point. Il n'y a pas de tir au but.

## Enseignements primaire et secondaire

# Activités sportives et éducatives

---

### Sections sportives scolaires

NOR : MENE1117113C

circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011

MEN - DGESCO B3-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

---

La présente circulaire remplace les textes suivants :

- circulaire n° 96-291 du 13 décembre 1996 relative aux sections sportives scolaires ;
- charte des sections sportives scolaires du 13 juin 2002.

Le sport est reconnu comme un moyen d'enrichissement physique, moral, culturel et intellectuel. Source de plaisir et d'accomplissement personnel, il contribue à la formation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome et socialement éduqué. Les nombreuses sections sportives scolaires, implantées sur l'ensemble du territoire, contribuent à promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'école. C'est pourquoi une attention particulière doit être portée à leurs modalités de fonctionnement.

La présente circulaire vise ainsi à clarifier la politique nationale en matière de sections sportives scolaires, à en préciser les objectifs et les règles de fonctionnement dans le respect d'un cahier des charges national (cf. annexe). Elle réaffirme le caractère sportif de ces sections vis-à-vis des membres de la communauté scolaire, du milieu sportif et des collectivités territoriales afin d'éviter toute confusion avec d'autres dispositifs existants. Les sections sportives sont inscrites dans les projets d'établissement et doivent obligatoirement être validés par le recteur, conformément au cahier des charges ci-joint

## 1 - Une politique sportive nationale clarifiée

### 1.1 Objectifs

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

Les sections sportives se distinguent des dispositifs suivants :

- le volet sportif de l'accompagnement éducatif, qui vise davantage l'ouverture des élèves à des activités de découverte et d'initiation, le soir après les cours ;
- les structures et dispositifs des parcours de l'excellence sportive dans le cadre du sport de haut niveau validés par le ministère chargé des sports.

### 1.2 Partenariats

Toute ouverture de section sportive scolaire exige un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées régionalement et localement. Ce partenariat doit contribuer à la dynamisation du tissu

sportif local et être formalisé par une convention pluriannuelle. D'autres conventions sont à encourager entre l'établissement, les collectivités territoriales, les services déconcentrés du ministère chargé des sports, les intervenants extérieurs ou les associations sportives.

## 2 - Un pilotage académique

### 2.1 Modalités d'ouverture

Une section sportive est ouverte dans un établissement du second degré par décision du recteur d'académie. Le chef d'établissement fait une proposition d'ouverture d'une section sportive scolaire au recteur, après avis du conseil d'administration conformément à l'article R. 421-23 du code de l'éducation. Le conseil d'administration rend son avis après consultation de l'équipe pédagogique d'éducation physique et sportive (EPS) et du conseil pédagogique. Chaque année, le recteur arrête la liste des sections sportives de l'académie, après l'examen des demandes d'ouverture, de fermeture ou de maintien des sections, par un groupe de pilotage académique, constitué des inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN), des inspecteurs pédagogiques régionaux EPS, des services déconcentrés du ministère des sports.

Le dossier de demande d'ouverture précise notamment le nom du professeur responsable, les qualifications des intervenants, le nombre d'heures réservées à la discipline sportive choisie, les aménagements de scolarité, le nombre d'élèves et la durée de fonctionnement prévue pour la section au regard de ses objectifs.

L'ouverture ou la reconduction d'une section sportive peut nécessiter un aménagement du temps scolaire pour les élèves qui y participent. En aucun cas, elle ne peut occasionner d'allègement de la scolarité. Les horaires obligatoires d'EPS sont assurés pour toutes les classes de l'établissement y compris pour les élèves de la section. La section sportive ne peut concerner un seul niveau de classe. Elle a vocation à couvrir si possible l'ensemble du cursus collège ou lycée.

Une attention toute particulière doit être portée à la création de sections sportives à destination du public féminin afin de viser une plus grande parité dans l'offre de formation. Des sections sportives féminines peuvent également s'agréger à des sections sportives masculines existantes.

Une section sportive scolaire doit avoir un effectif suffisant pour garantir la mise en place d'un enseignement de qualité et d'une pratique conforme à l'activité. Dans le cas d'effectifs réduits, le fonctionnement en réseau d'établissements est une solution à étudier.

### 2.2 Implantation

La création d'une section sportive scolaire doit être pensée en fonction des possibilités et des pratiques locales. Le recteur veille à ce que l'implantation territoriale soit lisible et cohérente. Il s'inscrit dans le cadre de la politique sportive académique et du plan arrêté nationalement par les fédérations après consultation des représentants territoriaux. Les projets assurant une continuité de l'offre de formation entre un collège et un lycée de même secteur sont à privilégier.

### 2.3 Moyens et partenariats

Des moyens de l'établissement peuvent être dégagés pour la coordination et l'animation, sous réserve de conformité du projet avec le cahier des charges national.

L'établissement peut faire appel à des partenariats extérieurs. Le soutien des collectivités territoriales, mais aussi de partenaires privés, d'instances fédérales ou de clubs sportifs, doit être recherché pour l'attribution d'installations, l'aide au fonctionnement de la structure, le contrôle médico-sportif. Dans ce cas, une convention écrite respectant le cahier des charges doit être signée entre les parties concernées.

### 2.4 Pérennité de la section

Une section sportive est ouverte pour couvrir le cursus scolaire d'un élève au collège ou au lycée (quatre années pour le collège et trois années pour le lycée). Les sections sportives scolaires existantes restent ouvertes sous réserve de mise en conformité avec les critères du cahier des charges national.

Projet souvent impulsé à l'initiative d'un chef d'établissement ou d'un enseignant d'EPS, ce dispositif doit être

pérenne quelle que soit la mobilité des personnels. À cet égard, il convient d'encourager la constitution d'équipes pluridisciplinaires d'enseignants motivés par le projet, en lien avec le conseil pédagogique. La signature d'une convention de partenariat avec les instances sportives impliquées (club, ligue ou fédération) constitue également un instrument de pérennisation du dispositif.

### **3 - La section sportive scolaire au sein de l'établissement**

La section sportive scolaire constitue l'un des volets du projet d'établissement au même titre que les autres dispositifs (sections européennes, classes à horaires aménagés musique, danse ou théâtre), les enseignements facultatifs et l'association sportive.

#### **3.1 Publics concernés**

Tous les élèves désireux de pratiquer l'activité proposée dans la section sportive scolaire de leur choix peuvent faire acte de candidature auprès de l'IA-DSDEN. L'affectation relève de sa compétence, dans le respect du calendrier fixé par ses services. Les candidatures sont proposées par le chef d'établissement sur la base de critères sportifs, après consultation des instances fédérales partenaires du projet.

Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, des dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles au titre du motif « parcours particulier de l'élève ».

#### **3.2 Responsabilité**

Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'EPS ou à un membre volontaire de l'équipe éducative de l'établissement reconnu compétent, de façon à garantir le bon fonctionnement du dispositif.

L'enseignant responsable coordonne une équipe pluridisciplinaire d'enseignants volontaires. Il évalue les éventuels aménagements de scolarité des élèves et en fait part au chef d'établissement qui prend alors les mesures nécessaires (aménagement de l'emploi du temps, aménagement des horaires d'entraînement, mise en place d'une aide scolaire particulière sous forme de soutien, aide aux devoirs, etc.).

#### **3.3 Encadrement**

L'encadrement est effectué aussi souvent que possible par les enseignants d'EPS de l'établissement ou, à défaut, par des éducateurs sportifs agréés par la fédération concernée. Ces cadres sportifs qualifiés, titulaires d'un brevet ou d'un diplôme d'État dans la spécialité, doivent figurer dans la convention mentionnée en 1-2 (nom et qualification). Ils doivent respecter les objectifs du projet de la section sportive scolaire et, plus largement, ceux du projet pédagogique EPS de l'établissement scolaire d'implantation.

#### **3.4 Organisation du temps scolaire**

Le temps de pratique dans le cadre de la section sportive scolaire doit être intégré à l'emploi du temps de l'élève et ne peut en aucun cas se substituer aux horaires obligatoires d'EPS. Ce temps de pratique ne peut être inférieur à 3 heures hebdomadaires par élève, réparties en 2 séquences si possible.

Le volume maximum des pratiques sportives doit être pensé dans l'intérêt des élèves. Ainsi, l'équilibre entre le temps de pratique sportive, le temps consacré à l'étude des autres disciplines et les temps de repos doit être une priorité lors de l'élaboration de l'emploi du temps de la section.

### **4 - Association sportive**

Les élèves inscrits en section sportive scolaire sont incités à adhérer à l'association sportive de l'établissement et à participer aux compétitions organisées par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), dans le respect de ses règlements.

Le coordonnateur de la section sportive veille à la parfaite harmonisation des calendriers des entraînements et des rencontres sportives (scolaires et fédérales).

### **5 - Suivi de santé**



Le suivi médical relève du dispositif législatif et réglementaire en vigueur. La collaboration avec les personnels de l'éducation nationale doit permettre un suivi attentif et prévenir tout risque excessif de fatigue ou de blessure.

## 6 - Évaluation et valorisation des acquis

### 6.1 Évaluation académique

Les corps d'inspection sont chargés du suivi pédagogique et de l'évaluation des sections sportives scolaires. Chaque section est évaluée au terme des trois années au lycée ou quatre années au collège. Les conclusions sont portées à la connaissance du groupe de pilotage académique. Au regard de cette évaluation, le recteur décide du maintien ou de la fermeture de la section.

Lors de son bilan annuel, le groupe de pilotage adresse au chef d'établissement les préconisations relatives à la mise en conformité du dispositif.

### 6.2 Évaluation du projet

Le conseil pédagogique évalue le projet de la section sportive scolaire chaque année. Cette évaluation est transmise au conseil d'administration pour information. Elle doit faire apparaître les réussites et les difficultés rencontrées et permettre d'identifier les axes de progrès possibles.

Une attention particulière sera portée sur la place accordée par le projet aux éléments suivants :

- la capacité à s'inscrire dans un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant ;
- la capacité à prendre part à des rencontres ou à les organiser ;
- la capacité à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitre ou du juge, des adversaires et des partenaires ;
- la connaissance du règlement de l'activité pratiquée ;
- les aptitudes à arbitrer ou à juger.

### 6.3 Évaluation des acquis des élèves

Dans le cadre de la formation globale de l'élève, la maîtrise de ces compétences peut être reconnue et validée par toutes les instances impliquées dans le dispositif.

Au collège, les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la section sportive scolaire sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Elles doivent être prises en compte pour sa validation. Les acquisitions ainsi effectuées au cours de ces activités sont portées sur le livret personnel de compétences.

Au lycée, une appréciation peut être portée sur le bulletin trimestriel ou le dossier scolaire de l'élève. Les acquisitions effectuées peuvent permettre l'obtention d'un diplôme de « jeune officiel » UNSS ou d'un diplôme fédéral.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

## Annexe

### Cahier des charges

#### 1 - Pilotage de la section sportive scolaire

Exigences	Commentaires
<b>Former une équipe-projet</b>	L'équipe doit comprendre : - le chef d'établissement, pilote du projet ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des membres de l'équipe éducative, notamment l'enseignant EPS, référent du dossier.</li> </ul> <p>D'autres personnes qualifiées peuvent en faire partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le personnel de santé scolaire de l'établissement ;</li> <li>- un médecin du sport ;</li> <li>- des représentants des collectivités territoriales ;</li> <li>- des représentants de la fédération du sport pratiqué ;</li> <li>- etc.</li> </ul>
<b>Nommer un coordonnateur</b>	<p>Il est indispensable de nommer un coordonnateur parmi les enseignants d'EPS ou un membre de l'équipe éducative reconnu compétent.</p> <p>Ce professeur aura la charge de veiller :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'élaboration du projet pédagogique ;</li> <li>- à la bonne organisation de la section sportive ;</li> <li>- au suivi de la scolarité des élèves engagés dans ce dispositif.</li> </ul>
<b>Constituer le dossier de demande d'ouverture</b>	<p>Le chef d'établissement, après avis favorable du conseil d'administration, constitue le dossier de demande d'ouverture et l'adresse au recteur d'académie pour décision.</p>
<b>Estimer les moyens nécessaires</b>	<p>L'ouverture d'une section sportive ne peut être demandée qu'après analyse des éléments concrets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le choix de l'activité sportive ;</li> <li>- les moyens disponibles dans la DHG ;</li> <li>- l'existence ou non de personnel qualifié pour l'encadrement sportif ;</li> <li>- le nombre de professeurs pour enseigner dans ces classes ;</li> <li>- le partenariat fédéral possible ;</li> <li>- les installations sportives proches et disponibles ;</li> <li>- les moyens de transport éventuels ;</li> <li>- etc.</li> </ul> <p>Dans le but de vérifier la faisabilité d'un tel projet, une étude des besoins est à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- moyens horaires ;</li> <li>- crédits nécessaires en cas de location d'installations ou de rémunération d'intervenants extérieurs, etc.</li> </ul>

## 2 - Projet pédagogique

<b>Exigences</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Projet spécifique à la section sportive scolaire</b>	<p>Un projet pédagogique spécifique à la section sportive scolaire est élaboré. Ce projet est constitué en complémentarité avec le projet disciplinaire et le projet de l'association sportive.</p>

	Il est intégré au projet d'établissement.
<b>Préciser les classes</b>	Le projet détaillé doit préciser : <ul style="list-style-type: none"><li>- les niveaux de classe ;</li><li>- le nombre d'élèves par niveau ;</li><li>- le nombre de classes concernées ;</li><li>- le nombre d'élèves au total.</li></ul>
<b>Préciser l'organisation mise en place</b>	Le projet détaillé doit préciser : <ul style="list-style-type: none"><li>- le volume de pratique ;</li><li>- les jours et heures des créneaux d'enseignement pour chaque niveau de classe ou groupe ;</li><li>- le lieu de pratique ;</li><li>- le nom de l'intervenant auprès de chaque classe ou groupe et pour chaque créneau ;</li><li>- le règlement intérieur de l'établissement scolaire doit tenir compte des heures de fonctionnement de la section sportive scolaire.</li></ul> Il peut être fait appel à des intervenants extérieurs qualifiés (brevetés d'État). Les enseignants d'EPS restent néanmoins concepteurs et responsables de l'organisation des activités proposées. Tout partenariat doit faire l'objet d'une convention écrite.
<b>Définir les compétences à acquérir</b>	Les objectifs sont à préciser au regard des compétences et connaissances définies dans le socle commun et les programmes disciplinaires. Le projet doit préciser les savoirs à acquérir : <ul style="list-style-type: none"><li>- la capacité à s'inscrire dans un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant ;</li><li>- la capacité à prendre part à des rencontres ou à les organiser ;</li><li>- la capacité à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitre ou du juge, des adversaires et des partenaires.</li><li>- la connaissance du règlement de l'activité pratiquée ;</li><li>- les aptitudes à arbitrer ou à juger.</li></ul> Les modalités d'évaluation doivent être explicitées.
<b>Définir les modalités de validation des acquis</b>	Dans la mesure du possible, toutes les compétences et connaissances acquises grâce à cet enseignement doivent être reconnues et validées par : <ul style="list-style-type: none"><li>- une qualification de « jeune officiel » UNSS ;</li><li>- un diplôme fédéral ;</li><li>- une mention dans le livret personnel de compétences de l'élève ;</li><li>- une appréciation sur le bulletin trimestriel ou le dossier scolaire de l'élève.</li></ul>

### 3 - Aménagement des rythmes de l'élève

Exigences	Commentaires
<b>Privilégier l'équilibre entre les temps d'étude et les temps d'activité sportive</b>	Pour un meilleur bien-être, une attention toute particulière doit être portée : <ul style="list-style-type: none"><li>- à l'organisation chronologique de la journée ;</li><li>- à la charge de travail scolaire des élèves ;</li><li>- à la fatigue engendrée par l'activité physique proposée ;</li><li>- au temps de déplacement nécessaire entre l'établissement et les installations sportives ;</li><li>- à la récupération physique.</li></ul>
<b>Permettre une activité sportive spécialisée, sans omettre l'EPS obligatoire et le sport scolaire</b>	Le temps de pratique sportive au sein de ces sections ne peut être inférieur à 3 h hebdomadaires, réparties en 2 séquences si possible. Il ne peut se substituer aux horaires obligatoires d'EPS, ni se confondre avec le temps de pratique au sein de l'association sportive.

#### 4 - Relations avec le sport scolaire

Exigences	Commentaires
<b>Participer aux activités du sport scolaire</b>	L'inscription à l'AS est encouragée. Les élèves de ces sections participent aux compétitions « excellence » organisées par les fédérations sportives scolaires. Le coordonnateur de la section sportive veille tout particulièrement à la parfaite harmonisation entre quatre calendriers : <ul style="list-style-type: none"><li>- scolaire ;</li><li>- entraînements ;</li><li>- compétitions scolaires ;</li><li>- compétitions fédérales.</li></ul>

#### 5 - Relations avec le monde sportif fédéral

Exigences	Commentaires
<b>Constituer un partenariat avec une fédération, une ligue ou un club</b>	Un partenariat avec la fédération française du sport pratiqué, ses instances déconcentrées ou encore un club local est indispensable. Par convention, l'établissement peut bénéficier d'aides matérielles ou de l'intervention de personnels brevetés ou diplômés d'État.

#### 6 - Évaluation du dispositif

Exigences	Commentaires
-----------	--------------

<b>Évaluation annuelle</b>	<p>Chaque année, le projet pédagogique est évalué par l'équipe éducative de l'établissement.</p> <p>La synthèse en est transmise au conseil d'administration pour information.</p> <p>Cette évaluation doit permettre d'améliorer sans cesse la bonne marche de la section.</p>
<b>Évaluation de fin de cycle</b>	<p>Une évaluation est réalisée par les corps d'inspection en fin de cycle (4 ans en collège et 3 en lycée). L'avis donné doit permettre ou non la reconduction du dispositif.</p>

# FEMININES

## Bilan de la saison 2018/2019

Samedi 8 juin 2019



## Les équipes engagées en championnat

Nombre d'équipe: 20

### Senior (14\*) :

AYGUEVIVES	LVR/VVRL	TOULOUSE OVALIE
BAHO	MONTPELLIER	US CAVAILLON
CLAIRAC	PIA	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
LESCURE	REALMONT	XIII PROVENCAL
LIMOUX	ST ESTEVE XIII CATALAN	

### U17 (6) :

AYGUEVIVES	MARSEILLE
CLAIRAC	PORT BARCARES
LESCURE	REALMONT

\*: 1 forfait général (CLAIRAC)

## Comparatif avec la saison 2017/2018

### 2017/2018:

- Senior: 18
- U17: 6

### 2018/2019:

- Senior: 14
- U17: 6

*Equipe ayant arrêtée*  
*Nouvelle équipe*

	2017/2018	2018/2019
SENIOR	AYGUESVIVES	AYGUESVIVES
	BAHO	BAHO
	BIGANOS	CLAIRAC
	CARCASSONNE	LESCURE
	CLAIRAC	LIMOUX
	LA REOLE	LYON/VAULX EN VELIN
	LESCURE	MONTPELLIER
	LIMOUX	PIA
	LYON/VAULX EN VELIN	REALMONT
	MONTPELLIER/MARSEILLE	SAINT-ESTEVE XIII CATALAN
	PIA	TOULOUSE OVALIE
	PUJOLS	US CAVAILLON
	REALMONT	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
	SAINT-ESTEVE XIII CATALAN	XIII PROVENCAL
	TOULOUSE OLYMPIQUE	
	TOULOUSE OVALIE	
	VAL DE DAGNE	
	XIII PROVENCAL	
U17	CLAIRAC	AYGUEVIVES
	MARSEILLE	CLAIRAC
	PORT BARCARES	LESCURE
	PUJOLS	MARSEILLE
	REALMONT	PORT BARCARES
	TOULOUSE JULES JULIEN	REALMONT

## U17 Féminine

**AYGUEVIVES – CLAIRAC – LESCURE – MARSEILLE – PORT BARCARES – REALMONT**

### Championnat de France :

- poule unique, match aller/retour
- pratique à VII
- début du championnat: 13/14 octobre 2018
- Finale : 2 juin 2019 (Marseille) *Levée de rideau de la Finale DN Féminine*
- 1 Magic week-end : 19 janvier 2019 (Lescure)
- 3 week-end de rattrapage

### Coupe des Provinces le 24 mars 2019 (Toulouse) :

- Province PACA : Ayguesvives, Marseille, Ports Barcarès
- Province Nouvelle Aquitaine : Clairac, Lescure, Réalmont

## Senior Féminine

### Phase de brassage :

- 4 poules de 3 ou 4 équipes en match aller uniquement
  - Poule 1: REALMONT - LESCURE - CLAIRAC - VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
  - Poule 2: TOULOUSE OVALIE - AYGUEVIVES - LIMOUX
  - Poule 3: SAINT ESTEVE XIII CATALAN - PIA - BAHO – MONTPELLIER
  - Poule 4: LVR/VVRL - XIII PROVENCAL - US CAVAILLON
- pratique à IX
- 3 week-end: 20-21/10/19, 03-04/11/19, 17-18/11/19

Suite au classement final, les 2 premières équipes de chaque poule sont qualifiées en Elite et les 2 dernières en Division Nationale.

## Elite Féminine

**AYGUESVIVES – CLAIRAC\* – BAROUDEUSES DE PIA – LESCURE – LYON/VAULX-EN-VELIN – TOULOUSE OVALIE – XIII CATALAN – XIII PROVENCAL**

### Championnat de France :

- en match aller/retour (pas de match entre les équipes qui se sont déjà rencontrées lors de la phase de brassage)
- pratique à XIII avec égalité numérique possible
- début du championnat: 24-25 novembre 2018
- Finale : 9 juin 2019 (Perpignan) *Levée de rideau de la Finale de la Coupe de France Lord Derby*
- 3 week-end de rattrapage

\* : *forfait général de Clairac qui n'a pas souhaité jouer en Elite*



## Division Nationale Féminine

**BAHO - LIMOUX - MONTPELLIER - REALMONT - US CAVAILLON -  
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

### Championnat de France :

- en match aller/retour
- pratique à IX
- début du championnat: 1-2 décembre 2018
- Finale : 2 juin 2019 (Marseille)
- 3 week-end de rattrapage

## Provinces d'Origine Senior

**Sélection EST:** Baho, Cavaillon, LVR/VVRL, Montpellier, Pia, Saint-Estève  
XIII Catalan, XIII Provençal, Limoux

**Sélection OUEST:** Ayguesvives, Clairac, Lescure, Réalmont, Toulouse  
Ovalie, Villefranche de Rouergue

Appel à candidature pour les entraîneurs adjoints des sélections.

- ✓ Journée de sélection: 16 septembre 2018 (Clairac et Montpellier)
- ✓ Match des Provinces d'Origine: 23 septembre 2019 (Limoux) *En direct sur ViàOccitanie et en levée de rideau des Seniors Masculins*

## Coupe des Provinces Senior

**Province Tarn:** Lescure, Réalmont, Villefranche de Rouergue

**Province Haute-Garonne:** Toulouse Ovalie, Ayguesvives, Limoux

**Province Pays Catalan:** Baho, Pia, Montpellier, Saint-Estève-XIII Catalan

**Province AURA:** LVR/VVRL, XIII Provençal, US Cavaillon

Staffs sportifs constitués des entraîneurs des équipes concernées.

- ✓ Demi-Finales : 24 mars 2019 (Toulouse)
  - ✓ Province Haute-Garonne vs Province AURA
  - ✓ Province Tarn vs Province Pays Catalan
- ✓ Finale: 15 juin 2019 (Réalmont)

## Campagne internationale Automne 2018

- Stage Groupe France Féminine: 13-14/10/18 (Barcarès)
- Stage Equipe de France Féminine: 25-26-27/10/18 (Carcassonne)
- France vs Angleterre: 27/10/18 (Carcassonne) **En direct sur ViàOccitanie et en levée de rideau des Seniors masculins)**
- Stage Equipe de France Féminine: 9-10-11/11/18 (Carcassonne)
- France vs Italie: 10/11/18 (Carcassonne) **En direct sur ViàOccitanie et en levée de rideau des Seniors masculins)**

## Points positifs

- ✓ La cartographie des équipes féminines sur le site de la FFRXIII
- ✓ La réalisation d'une étude sur la pratique du rugby à XIII par les jeunes filles et les femmes (Thimothé CABANES)
- ✓ La campagne de communication fédérale mettant en valeur l'engagement des jeunes filles et des femmes au sein du rugby à XIII
- ✓ Les Provinces d'Origine:
  - Journée de sélection (16/09/18) **53 joueuses**
  - Match des Provinces d'Origine (23/09/18) **36 joueuses**
- ✓ La Coupe des Provinces:
  - Finale U17 (24/03/19) **28 joueuses**
  - Demi-Finales Seniors (24/03/19) **72 joueuses**
  - Finale Senior (15/06/19) **36 joueuses**

## Points positifs

- ✓ La campagne internationale Automne 2018
  - Stage Groupe France Féminine (13-14/10/18 au Barcarès) **28 joueuses**
  - Stage Equipe de France Féminine (25-26-27/10/18 à Carcassonne) **21 joueuses**
  - **France vs Angleterre le 27/10/18 En direct sur ViàOccitanie**
  - Stage Equipe de France Féminine (9-10-11/11/18 à Carcassonne) **21 joueuses**
  - **France vs Italie le 10/11/18 En direct sur ViàOccitanie**

## Points à améliorer

- Absence du Magic week-end en Senior (Coupe des Provinces)
- Organisation de la Coupe des Provinces (journée de sélection, maillots, déplacement)
- Modifications des calendriers:
  - ajout de la Coupe des Provinces (Senior et U17)
  - modification des dates des phases finales et de la Finale (DN et U17)
  - suppression d'une journée de rattrapage (Elite)
  - décalage de la Journée 7 (DN)
- Nombre de reports de match (surtout pour cause de manque d'effectif)
- Nombre de forfaits:
  - Elite: 4 (2 pour Ayguesvives ; 2 pour XIII Provençal)
  - DN: 4 (3 pour US Cavaillon ; 1 pour Villefranche de Rouergue) + 2 matchs arrêtés avant la fin du temps réglementaire (moins de 7 joueuses sur le terrain)
- Règlement à égalité numérique
- Connaissance des règles du jeu par les arbitres/délégués
- Formation continue des entraîneurs (besoin de temps et de dates disponibles)

Merci de votre attention

Audrey ZITTER, Cadre Technique de la  
Commission Nationale des Féminines



Retrouvez tous les résultats sur [www.ffr13.fr](http://www.ffr13.fr)



# PROJETS FEMININES

## Saison 2019/2020

Samedi 8 juin 2019



## Questionnaires aux clubs

- ✓ Retours des clubs : 10 clubs sur 16
- ✓ Constats :
  - des différences de niveau importantes en Division Nationale où se rencontrent des équipes aguerries et de nouvelles équipes
  - des différences de niveau en Elite mais des constats des responsables/entraîneurs de points positifs notamment sur la progression rapide des joueuses et de pouvoir jouer à 13 vs 13
- ✓ Egalité numérique : semble convenir aux équipes, modifier le nombre de remplaçantes (4 maximum) et rajouter un point de bonus aux équipes qui jouent à 13 vs 13 (mesure qui sera forcément dépendante des équipes adverses mais qui permettrait d'inciter les équipes à évoluer à 13 au lieu de se contenter de jouer à 9)

## Volonté de la CNF

Continuer à renforcer la catégorie Elite pour tendre vers une pratique à 13 vs 13, nécessaire à la progression des joueuses, à l'attractivité du championnat féminin et à la qualité de l'EDF Féminine.

## PREVISIONNEL des équipes

### Senior (17) :

AYGUEVIVES	LVR/VVRL	TOULOUSE OVALIE
BAHO	MONTPELLIER	US CAVAILLON
CLAIRAC	PIA	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
LESCURE	REALMONT	XIII PROVENCAL
LIMOUX	ST ESTEVE XIII CATALAN	
<b>PUJOLS</b>	<b>MARSEILLE</b>	<b>BORDEAUX</b>
		<b>CLAIRAC</b>

### U17 (7) :

AYGUEVIVES	MARSEILLE	<b>PUJOLS</b>
CLAIRAC	PORT BARCARES	
LESCURE	REALMONT	

## Championnat de France U17 Féminine

**AYGUEVIVES – CLAIRAC – LESCURE – MARSEILLE – PORT BARCARES –  
PUJOLS – REALMONT**

- poule unique
- match aller/retour
- pratique à IX en 2 x 25min (possibilité d'égalité numérique à VII)
- début du championnat : 5/6 octobre 2019
- phases finales :
  - obligatoire à 9 vs 9
  - 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> : directement en demi-Finale
  - barrages : 3<sup>ème</sup> vs 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vs 5<sup>ème</sup>
  - Finale : début juin 2020 *Levée de rideau de la Finale Elite 2 Féminine et DN Féminine*

## Première phase Elite Féminine

- 12 équipes
- 2 poules géographiques
  - **Poule Elite EST: LVR/VVRL - MARSEILLE – MONTPELLIER - PIA - SAINT ESTEVE XIII CATALAN - XIII PROVENCAL**
  - **Poule Elite OUEST: AYGUEVIVES – BORDEAUX - LESCURE - LIMOUX - REALMONT - TOULOUSE OVALIE**
- match aller/retour
- pratique à XIII (possibilité d'égalité numérique à XI ou IX)
- début du championnat: 5/6 octobre 2019
- suite au classement final, les 3 premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour l'Elite 1 et les autres pour l'Elite 2
- pour la seconde phase, les équipes conserveront les points acquis lors de la première phase

## Seconde phase Elite 1 & Elite 2 Féminine

- Elite 1 Féminine : 6 équipes
- Elite 2 Féminine : 6 équipes
- match aller/retour (pas de match entre les équipes qui se sont déjà rencontrées en première phase)
- pratique à XIII (possibilité d'égalité numérique à XI ou IX)
- phases finales:
  - obligatoire à 13 vs 13
  - 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> : directement en demi-Finale
  - barrages : 3<sup>ème</sup> vs 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vs 5<sup>ème</sup>
  - Finale Elite 1 : début juin 2020 *en levée de rideau de la Coupe de France Lord Derby*
  - Finale Elite 2 : début juin 2020 *en tête d'affiche avec la Finale U17 et DN*

## Division Nationale Féminine

**BAHO - CLAIRAC - PUJOLS - US CAVAILLON - VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

- poule unique
- en match aller/retour
- pratique à IX (possibilité d'égalité numérique à VII)
- début du championnat: 5/6 octobre 2019
- phases finales:
  - obligatoire à 9 vs 9
  - 1<sup>er</sup> vs 2<sup>ème</sup> : vainqueur en Finale et perdant vs vainqueur barrage
  - Barrage : 3<sup>ème</sup> vs 4<sup>ème</sup>
  - Finale : début juin 2020 *Levée de rideau de la Finale Elite 2 Féminine*



## Coupe des Provinces Senior

Les staffs sportifs sont constitués des entraîneurs des équipes concernées.

Le responsable administratif est désigné par le Comité ou la Ligue partenaire.

### Coupe des Provinces U17 :

- **Province PACA:** Ayguesvives, Marseille, Ports Barcarès
- **Province Nouvelle Aquitaine:** Clairac, Lescure, Pujols, Réalmont
- à intégrer en cours de saison
- Finale en levée de rideau des demi-finales Seniors Féminines

### Coupe des Provinces Seniors :

- **Province Tarn:** Lescure, Réalmont, Villefranche de Rouergue, Bordeaux, Clairac, Pujols
- **Province Haute-Garonne:** Toulouse Ovalie, Ayguesvives, Limoux
- **Province Pays Catalan:** Baho, Pia, Montpellier, Saint-Estève-XIII Catalan
- **Province AURA:** LVR/VVRL, XIII Provençal, US Cavaillon, Marseille
  - ✓ Demi-Finales (tirage au sort)
  - ✓ Finale: en fin de saison

## Proposition de calendriers

Les calendriers proposés prendront en compte:

- Les dates des matchs championnats de France
- Les dates de la Coupe des Provinces
- Les dates de WE de rattrapage

S'intégreront aux calendriers:

- Les dates des événements locaux (Comités ou Ligues)
- Les dates des stages EDF Féminine

Merci de votre attention

Audrey ZITTER, Cadre Technique de la  
Commission Nationale des Féminines



Retrouvez tous les résultats sur [www.ffr13.fr](http://www.ffr13.fr)

